



Bulletin Officiel

N° 4681 Lundi 08 Septembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DE PRESSE

AeTECH 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 3-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 10-13

COURBE DES TAUX

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS *LA SOCIETE DELICE HOLDING*

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2013

- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

- MONOPRIX
- LAND'OR

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société AeTECH

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Z.I Ariana Aéroport

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014 de la société **AeTECH** font ressortir un résultat net de - 475 675 TND contre -156 561 TND à la même date en 2013. Le résultat d'exploitation s'est établi à - 274 448 TND contre -61 331 TND au 30/06/2013. Toutefois, l'EBITDA est toujours positif et se chiffre à 57 613 TND.

L'activité d'**AeTECH** demeure sur une tendance haussière comme le montre le chiffre d'affaires en hausse de 43,03% à 5 869 464 TND. L'activité de distribution de téléphonie mobile et des produits informatiques continue à réaliser ses bonnes prestations avec une croissance des ventes de 13,5% à 3 568 347 TND. L'extension du réseau de distribution avec l'ouverture de nouveaux bureaux de représentation, l'enrichissement de la gamme de produits et le renforcement de la force de vente commence à donner ses résultats. Le chiffre d'affaires Solutions a également augmenté de 139,3% à 2 288 580 TND grâce à la livraison d'un projet d'envergure avec un groupe bancaire de référence.

Les performances financières d'**AeTECH** sont expliquées par :

- L'augmentation importante des achats consommés qui sont passés de 2 503 224 TND au 30/06/2013 à 4 158 896 TND au 30/06/2014. Le développement de l'activité Distribution exige la constitution de stocks importants pour faire face à la demande croissante sur les produits **AeTECH**. Les achats de marchandises se sont établis à 2 751 954 TND au 30/06/2014 contre 1 417 060 TND à la même date en 2013, soit +94,2% en rythme annuel.
- L'augmentation des charges de personnel de 21,1% à 1 062 645 TND, expliquée par le renforcement de l'équipe managériale et technique par des cadres et l'investissement continu en formation pour les équipes techniques d'**AeTECH** afin de pouvoir répondre aux exigences techniques requises pour pouvoir postuler dans les appel d'offres internationaux.
- L'augmentation des charges financières de la société à 233 000 TND au 30/06/2014 contre 93 699 TND une année auparavant. En fait, **AeTECH** a eu besoin de recourir aux concours bancaires pour couvrir ses besoins courants. Les concours bancaires se montent à 3 481 034 TND au 30 juin 2014 contre 2 539 906 TND au 30 juin 2013. Néanmoins, ce niveau reste comparable à la situation enregistrée à la fin de l'année 2013. Cette augmentation n'est que provisoire puisque **AeTECH** est en train de mener une vaste opération de recouvrement auprès de ses clients.

En parallèle, **AeTECH** travaille sur la maîtrise de ses charges d'exploitation. Elle est parvenue à baisser le poste « Autres charges d'exploitation » de 3,1% à 607 411 TND.

A propos d'AeTECH

AeTECH est un intégrateur de solutions en technologies d'information et de communication. Son activité principale regroupe les solutions de communication voix et données, la visioconférence la vidéosurveillance, Datacenter et Cloud. Elle est cotée sur la Bourse de Tunis depuis 2013.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 08 SEPTEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,053%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,127%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,187%	
TN0008003014	BTC 13 SEMAINES 16/12/2014	5,216%		
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		5,214%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		5,201%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,196%	1 008,992
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		5,191%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		5,181%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		5,171%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	5,123%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,154%	998,315
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,268%	1 000,770
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,429%	895,242
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,476%	995,039
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,635%	1 028,943
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,777%		985,471
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,911%	985,289
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,940%	782,173
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	982,516
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,153%		971,469
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,192%	965,632
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,282%	1 037,668
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,297%	957,640
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,393%		971,986

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,432 151,471		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,361 13,364		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,375 1,376		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,077 37,086		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,375 50,386		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,683 153,480		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,238 551,524		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,293 109,007		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,196 121,023		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,375 117,236		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,406 111,259		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,900 86,952		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,360 126,794		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	89,246 88,930		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,745 105,481		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 389,272 1 388,731		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 283,523 2 276,809		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,487 102,476		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,745 101,662		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,443 126,416		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,808 1 193,195		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,787 120,007		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,527 15,424		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 192,056 5 171,741		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 068,361 5 045,659		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,190 2,187		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,924 1,923		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,051 1,046		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,081 107,116
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,743 102,770
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,716 104,746
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,400 101,411
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,436 102,472
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,666 105,749
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,897 102,930
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,790 101,820
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,087 102,113
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,852 103,882
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,009 101,038
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,963 102,991
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,963 102,992
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,402 105,435
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,318 104,352
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,259 102,285
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,400 101,431
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,436 103,466
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,426 101,460
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,531 102,560
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,756 103,784
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,236 101,269
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,285 102,316
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,815 103,842
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,176 101,206
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,414 10,417
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,719 101,747
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,675 102,706

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,164	100,238
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,711	64,449
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	138,949	138,813
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 382,896	1 382,672
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,454	108,304
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,480	106,395
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,854	79,597
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,703	16,699
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	260,049	260,029
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,860	30,848
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 260,295	2 266,592
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,706	74,465
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,161	56,105
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,051	99,030
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,985	108,904
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,342	94,437
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,319	11,265
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,039	12,000
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,353	15,243
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,069	14,004
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,083	12,074
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,804	10,776
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,471	10,452
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,641	10,641
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,941	118,954
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,189	121,115
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,265	10,312
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,625	100,953
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,504	19,479
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	71,991	71,616
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,912	74,538
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,913	95,893
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,557	82,493
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,331	94,547
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,595	101,649
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,416	9,397
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,328	7,296
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,987	96,965
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	97,750	96,444
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,532	128,340
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,944	9,918
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,417	116,161
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,000	117,277
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,179	101,055
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,380	99,949
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,616	175,310
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,917	161,207
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,710	140,716
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 345,273	9 357,614
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,025	17,860
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,539	128,671
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En dissolution	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,721	99,384
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,988	84,263
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,265	112,059
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 462,668	8 446,279
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,558	8,492
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,383	8,416

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 30/06/2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Délice Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Délice Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau

de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi l'actionnaire actuel Mr. Mohamed Meddeb de la Société **Délice Holding**, s'est engagé à consacrer **4 000 000** dinars et **275 863** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Délice Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 29 du Règlement Général de la Bourse (RGB).

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de **Délice Holding**, Mr. Mohamed Meddeb et Meddeb Consulting, détenant actuellement **98,44%** du capital de **Délice Holding** se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen du Groupe Délice.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « DELICE HOLDING » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **29/08/2014** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **54 907 262 actions** de nominal **dix (10)** dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures

Considérant que l'entrée effective en activité de la société Délice Holding avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Général de la Bourse.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société Délice Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **11/08/2014**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le **26/08/2014**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions avec une fourchette de valorisation globale de « Délice Holding » qui se situe entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars, bornes incluses.**

Actions offertes au public

L'introduction de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de:

- **1 000 000 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **17,24%** de l'offre au public et **1,82%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **4 800 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels^(*) représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres et dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- **2 436 090 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,44%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Délice Holding

Siège social : Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 16/05/2013

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre
- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

Capital social

Le capital social de Délice Holding s'élève à **549 072 620** de dinars divisé en **54 907 262** d'actions de nominal **10** dinars chacune entièrement libérées.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014** au **30/09/2014** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative au prix par action Délice Holding a été fixée entre **13,840** dinars et **15,480** dinars, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égale au prix plafond de la fourchette

indicative (soit 15,480 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué est celui du Prix de l'Offre.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 1 000 000 actions Délice Holding à émettre en numéraire (soit 17,24% de l'offre au public et 1,82% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A :

400 000 des actions offertes, représentant **6,90%** de l'offre au public et **40,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.

Catégorie B :

600 000 des actions offertes, représentant **10,34%** de l'offre au public et **60,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPO	Répartition en % du capital
Catégorie A: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.	400 000	40,00%	0,73%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non-institutionnels et 600 000 pour les institutionnels	600 000	60,00%	1,09%
Total	1 000 000	100,00%	1,82%

Pour la catégorie A: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000** actions représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels^(*).

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **2 745 363** actions (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **02/10/2014**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building^(*) » telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera **dans une fourchette comprise entre 13,840 dinars et 15,480 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 2 436 090 actions représentant 4,44% du capital actuel de la société seront offerts à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

(*) Construction du livre d'ordres

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 2 436 090 actions pour les institutionnels

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse dressent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

- **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à cette catégorie.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **18/08/2014** aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **06 Octobre 2014** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

12 août 2014	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « DH 2014 »
29 août 2014	Décision d'admission de la BVMT de la Valeur Délice Holding « DH »
29 août 2014	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 septembre 2014	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
30 septembre 2014	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis) Ouverture des plis
02 Octobre 2014	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
08 Octobre 2014	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
13 octobre 2014	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
16 octobre 2014	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars** et **275 863 actions**.

REGULATION DU COURS BOURSIER

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

AVANTAGE FISCAL

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société « Délice Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence « DH 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.

La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding » arrêtés au 30 juin 2014 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet avant la date d'ouverture des souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-
Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 septembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	NOTES	2013	2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	3 120	7 860
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	113 942	19 029
Créances sur la clientèle	3.3	691 978	678 686
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	2 537	2 771
Valeurs immobilisées	3.5	6 618	7 081
Autres actifs	3.6	22 285	19 612
Total Actifs		840 479	735 039

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	NOTES	2013	2012
Banque centrale et CCP	4.1	3 711	3 549
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	1 047	1 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	52 360	42 103
Emprunts et ressources spéciales	4.4	725 003	630 107
Autres passifs	4.5	19 284	19 175
Total Passifs		801 405	696 131

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	NOTES	2013	2012
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 021	3 963
Résultats reportés		<5 054>	<2 239>
Résultat de l'exercice		107	<2 816>
Total Capitaux propres	4.6	39 074	38 908
Total Passifs et Capitaux Propres		840 479	735 039

* Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)**

*

LIBELLE	Note	2013	2012
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données	6-1	641	84
Actifs donnés en garanties			
Total Passifs éventuels		641	84
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6-2	68 226	28 143
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6-3	695	695
Total Engagements donnés		68 921	28 838
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	6-4	30 588	31 900
Garanties reçues	6-5	523 702	493 548
Total Engagements reçus		554 290	525 448

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	2013	2012
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	16 796	13 603
Commissions	5.2	2 765	2 826
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5.3	14	2
Total Produits d'exploitation bancaire		19 575	16 431
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.4	<1664>	<1 248>
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
Total charges d'exploitation Bancaire		<1 664>	<1 248>
Produit net Bancaire = (I-II)		17 911	15 183
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.5	<3 713>	<4 788>
Autres produits d'exploitation	5.6	17	133
Frais de personnel	5.7	<9 652>	<9 406>
Charges générales d'exploitation	5.8	<3 211>	<3 070>
Dot aux amorts et aux Prov. sur immobilisations		<848>	<849>
Résultat d'exploitation		505	<2 797>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	1		<2>
Impôt sur les bénéfices		<399>	<17>
Résultat des activités ordinaires		107	<2 816>
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			-
Résultat Net de la période		107	<2 816>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			-
Résultat après modifications comptables		107	<2 816>

* Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	2013	2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	19 009	19 770
Charges d'exploitation bancaire décaissées	<43>	<29>
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	<36 236>	<20 101>
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	1 177	<1 907>
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	<10 419>	<9 235>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 498	<17 349>
Impôt sur les bénéfices	<224>	<31>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	<2 239>	<28 882>
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	<386>	<549>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<386>	<549>
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	<4 484>	<7 592>
Augmentation / diminution ressources spéciales	97 759	61 694
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	93 275	54 102
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	90 651	24 671
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	22 143	<2 528>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	112 794	22 143

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 21 Mai 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action	montant total	part en capital
Publics	2 150 300	10	21 503 000	53,76%
- Etat Tunisien	1 550 200	10	15 502 000	38,76%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
OCT	50 000	10	500 000	1,25%
ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 849 700	10	18 497 000	46,24%
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,31%
Personnes Physiques	1 597 500	10	15 975 000	39,94%
Total	4 000 000	10	40 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2013.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2013 sur la même proportion en 2012. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2011/492 du 25/02/2008:

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS 21-21 Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Ressources extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 120 KDT** contre **7 860 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		74	124
BCT BID		96	90
CCP exploitation		3221	2 988
CCP agences BTS		26	20
CCP versement TOUMOUIH			
Comptes BCT (4010+4012)		193	4 638
Provision	(1)	<490>	-
TOTAL		3 120	7 860

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-411
Provision Suspends CCP AGENCE	-73
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur CAISSE	-4
TOTAL	-490

3-2. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **113 942** contre **19 029 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Compte FADES STB	(1)	17	9
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	113 541	19 000
Intérêts sur placement à recevoir		365	9
Valeurs non encore imputées		18	11
TOTAL		113 942	19 029

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée	Date Echéance
BTS	40 000	5.5%	90J	10/02/2014
AB	18 000	4.95%	18J	06/01/2014
AB	2 000	4.85%	7J	02/01/2014
UBCI	20 000	5%	32J	27/01/2014
BTS	4 600	4.5%	1J	02/01/2014
BTS	28 941	4.9%	11J	10/01/2014

3-3 .CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **691 978 KDT** contre un solde de **678 686 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Crédits MT non échus	(1)	237 114	230 570
Crédits BTS MT impayés	(2)	188 553	161 761
Dotation FONAPRAM accordée		117 179	112 607
Dotation FONAPRAM impayée		40 322	34 901
Intérêts échus	(4)	663	782
Intérêts impayés	(3)	28 778	25 490
Intérêts à recevoir		<14>	<45>
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	133 998	162 592
Provisions sur crédits	(6)	<28 377>	<25 028>
Agios réservés	(7)	<28 820>	<25 490>
Clients compte débiteurs	(8)	2 582	190
Valeurs compensation non imputées		-	356
TOTAL NET		691 978	678 686

1) Crédits à Moyen Terme:

Ce compte enregistre un montant de **237 114 KDT** au 31/12/2013 contre un montant de **230 570 KDT** au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Crédits Agence	8 284	7 912	372
Crédits sur ressources ordinaires	169 588	148 690	20 898
Crédits P.C.F	4 294	6 101	(1 808)
Crédits sur la ligne 21-21	35 465	54 422	(18 957)
Crédits FOSDAP	1 903	1 847	56
Crédits BID	2 953	5 719	(2 766)
Crédits ONA	5 262	5 126	136
Crédits ETAP Autofinancement	190	168	22
Crédits INTILAK	7 771	585	7 186
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	17	-	17
Crédits AF-STORM	112	-	112
Crédits PROGRAMME ETS EN DIFFICULTES	1 275	-	1 275
TOTAL	237 114	230 570	6 544

2) Crédits M.T impayés :

Le total des impayés en principal au 31 décembre 2013, a atteint **188 553 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Crédits Agence Impayés	876	686	191
Crédits sur Res. Ord. Impayés	107 350	92 001	15 349
Crédits P.C.F impayés	6 599	6 758	(159)
Crédits sur la ligne 21-21 impayés	68 101	58 944	9 157
Crédits FOSDAP impayés	33	0	33
Crédits BID impayés	2 044	1 272	772
Crédits ONA impayés	3 550	2 100	1 450
TOTAL	188 553	161 761	26 792

3) Intérêts impayés :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	16 554	14 567	1 987
Intérêts impayés 21-21	11 213	10 029	1 184
Intérêts impayés P.C.F	412	430	(18)
Impayés sur frais BID	219	181	39
Intérêts impayés ONA	194	144	50
Intérêts impayés clients agence	162	138	24
Intérêts impayés FOSDAP	24	1	23
TOTAL	28 778	25 490	3 288

4) Intérêts échus

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31/12/2013. Il se détaille comme suit:

Désignation	2013	2012	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	446	479	<33>
Intérêts échus sur crédit 21-21	172	250	<78>
Intérêts échus sur crédit PCF	3	9	<6>
Intérêts échus sur crédits agence	18	14	4
Frais échus sur crédit BID	10	17	<7>
Intérêts échus sur crédit ONA	10	13	<3>
Intérêts échus sur crédit FOSDAP	4		4
TOTAL	663	782	<119>

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999.

Ce compte accuse au 31/12/2013 un solde de **133 998 KDT** contre **162 592 KDT** au 31/12/2012, soit une variation négative de **28 594 KDT**.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Provisions crédit M.T	14 695	12 780	1 915
Provisions crédit 21-21	8 923	8 245	678
Provisions collective	630	1 055	-425
Provisions crédit Agence	972	418	554
Provisions comptes débiteurs	2 020	1 562	458

Provisions crédit PCF	700	696	4
Provisions crédit BID	300	272	28
Provision additionnelle	137		137
TOTAL	28 377	25 028	3 349

7) Agios réservés :

Désignation	2013	2012	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	16 554	14 567	1 987
Agios réservés sur 21/21	11 213	10 029	1 184
Agios réservés sur PCF	412	430	<18>
Agios réservés sur frais BID	219	181	39
Agios réservés sur ONA	194	144	50
Agios réservés sur Clients agence	204	138	66
Agios réservés sur FOSDAP	24	1	23
TOTAL	28 820	25 490	3 331

8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	2013
COMPTE CHEQUE	185
COMPTE COURANT	427
COMPTE COURANT ASSOCIATION	18
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	143
COMPTE SPECIAL MPJ	1 338
COMPTE SPECIAL PCF	471
TOTAL	2 582

3.4 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **2 537 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2013
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	20	-	20
SOCIETE SIDCO	365	<74>	291
SOCIETE SODIS SICAR	391	<79>	312
SIBTEL	69	-	69
SOCIETE FRDCM	175	<64>	111
SOCIETE SODINO	2 084	<350>	1 734
TOTAL	3 104	<567>	2 537

3-5. VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 décembre 2013 à **6 618 KDT** contre **7 081 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Logiciel Informatique	580	577
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations Incorporelles en cours	183	-
Matériel Informatique	1 306	1 223
Matériel de Transport	1 502	1 502
Mobilier et Matériel de Bureau	786	779
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 186	2 076
Total immobilisations Brutes	13 616	13 230
Amortissements	<6 998>	<6 149>
Total immobilisations nettes	6 618	7 081

Tableau de variation des immobilisations au 31.12.2013 (en dinars)

Désignation	Valeur Brute 31/12/2012	Acquisition 2013	Cession 2013	Valeur Brute 31/12/2013	Taux %	Amort cumulé au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Amort cumulé 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles										
Fonds de Commerce	26 102	-	-	26 102	5%	6 054	1 305	-	7 359	18 743
Logiciel	576 541	4 273	-	580 814	33%	342 719	117 411	-	460 130	120 684
Total Immobilisations incorporelles	602 643	4 273	0	606 916	-	348 773	118 716	-	467 489	139 427
Immobilisations corporelles										
Immobilisations corporelles en cours		182 744		182 744						182 744
Terrain	1 439 399	-	-	1 439 399	-	-	-	-	-	1 439 399
Construction	5 607 840	-	-	5 607 840	5%	1 499 319	280 392	-	1 779 711	3 828 129
Matériel informatique	1 223 380	82 611	-	1 305 991	33%	918 450	201 704	-	1 120 154	185 837
Matériel de transport	1 501 573	-	0	1 501 573	20%	1 214 494	110 792	0	1 325 286	176 287
Matériel Mobilier de bureau	779 331	6 812	-	786 143	20%	650 415	42 918	-	693 333	92 810
Agencement Aménagement et Instal	2 076 270	109 310	-	2 185 580	10%	1 518 194	93 565	-	1 611 759	573 821
Total Immobilisations corporelles	12 627 793	381 477	0	13 009 270	-	5 800 872	729 371	0	6 530 243	6 479 027
Total Actif Immobilisé	13 230 436	385 750	0	13 616 186	-	6 149 645	848 087	0	6 997 732	6 618 454

3-6. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **22 285 KDT** contre **19 612 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012	variation
Assurances		2 251	2 380	(129)
Etat, impôts et taxes		4	226	(222)
Personnel, comptes rattachés		3 269	2 387	882
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(1)	120	120	-
Créance sur l'Etat	(2)	3 757	2 516	1 240
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 102	2 737	365
Compte des stocks		20	5	15
Comptes d'attente et de régularisation		8 324	8 347	(23)
Subvention PCF		37	37	-
Commissions de gestion à recevoir ONA		434	295	139
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		21	19	2
Commissions de gestion à recevoir ETAP Autofinancement		10	8	2
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		80	6	74
Commissions de gestion à recevoir STORM		2	-	2
Comptes centraux et liaisons		166	205	(39)
Comptabilité matière		765	324	441
Valeur en compensation		107	-	107
Provision pour risque divers		(184)	-	(184)
TOTAL		22 285	19 612	2 673

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur les crédits accordés par la banque et les coûts supportés annuellement. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 711 KDT** contre un solde de **3 549 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Compte CCP exploitation	(a)	3 673	3 536
Compte CCP intérêts TOUMOUH		38	13
TOTAL		3 711	3 549

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Compte CCP 8485-02	3 546	3 180
Compte CCP 3127-81	127	127
Compte versement Toumouh 13721	0	22
Compte CCP 8484-93		207
TOTAL	3 673	3 536

4-2. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **1 047 KDT** contre un solde de **1 197 KDT** au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
STB Compte Exploitation		13	12
Compte STB PC Familial		960	1 111
Compte BTS (4688 & 4740)		74	52
BTS Marché Monétaire		-	-
Valeurs non encore imputées		-	22
TOTAL		1 047	1 197

4-3. DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **52 360 KDT** contre un solde de **42 103 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2 013	2 012
Comptes spéciaux MPJ+PCF		18 952	16 119
Comptes de dépôt		870	2 646
Comptes spéciaux d'épargne		970	1 011
Comptes blocage		30 901	21 545
COMPTE CHEQUE		185	
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		143	
COMPTE COURANT		322	
COMPTE COURANT ASSOCIATION		17	
Valeurs compensation non imputées			782
TOTAL		52 360	42 103

4-4. EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **725 003 KDT** contre un solde de **630 107 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
FONAPRAM	199 786	183 281
Prime investissement / Etat	<34 748>	<31 698>
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits	246 614	247 381
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000
Fonds National de l'Emploi 21-21 MPJ	173 100	153 100
MPJ 21-21 Programme spécifique	21 000	-
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi	9 058	-
Ressources PRD	1 100	1 100
Micro crédit OVERSEAS	184	184
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857
Fonds British Gaz	1 505	1 203
Emprunt FADES	23 214	25 535
Emprunt FADES 2	28 941	-
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	10 000	10 000
Ressources BID	2 810	3 352
Dettes rattachées emprunt	381	100
Ressources FOSDAP	26 483	22 468
Subvention à recevoir FOSDAP	<22 664>	<21 918>
Ressources ONA-FR	10 270	8 200
Ressources ETAP Autofinancement	500	500

Fonds INTILAK	5 000	5 000
Ressource STORM	150	-
TOTAL	725 003	630 107

4-5. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **19 284 KDT** contre un solde de **19 175 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Provisions pour passifs et charges	(1)	688	1 233
Comptes régularisation et Crédeurs Divers	(2)	18 596	17 942
TOTAL		19 284	19 175

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Provisions pour risque fiscal		376	321
Provisions pour risques divers		312	912
TOTAL		688	1 233

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Comptabilité matières		765	422
Comptes liaisons et centraux		5 145	5 405
FNG à payer		1 249	1 051
Personnel, charges à payer		3 992	3 935
Etat, impôts et taxes		601	444
Dette envers l'Etat(*)		463	463
Assurances à payer		5 129	5 131
Comptes d'attente		217	251
Comptes de régularisation		912	840
Valeur en compensation		123	
TOTAL		18 596	17 942

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES.

4-6. CAPITAUX PROPRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **39 074 KDT** contre **38 908 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 021	3 963
Résultats reportés	<5 054>	<2 239>
Résultat de l'exercice	107	<2 816>
TOTAL	39 074	38 908

(*) Dont **58 KDT** qui représentent les intérêts des crédits sur fonds social.

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **16 796 KDT** contre **13 603 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2013	2012
Produits des placements		3 305	480
Intérêts sur crédits	(1)	13 491	13 123
TOTAL		16 796	13 603

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	2013	2012
Intérêts sur crédits MT	10 152	8 453
Intérêts sur crédits 21/21	2 203	3 235
Intérêts sur crédits PCF	217	352
Intérêts sur crédits Agence	473	498
Récupération frais sur crédit BID	254	393
Intérêts sur crédits ONA	192	191
Intérêts sur crédits FOSDAP	0	1
Total	13 491	13 123

5-2. COMMISSIONS

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Commissions sur mains levées	33	16
Commissions d'études	1 823	1 301
Commissions de gestion FONAPRAM	365	288
Commissions de gestion lignes micro crédits	22	928
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	147	181
Commissions de gestion ONA	139	102
Commissions de gestion FOSDAP	2	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	1	3
Commissions de gestion INTILAK	74	6
Commissions de gestion STORM	2	
Commissions de gestion programme FNE	157	
TOTAL	2 765	2 826

5-3. GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **14 KDT**. Il s'agit d'un gain de change constaté suite à l'actualisation des fonds BID et FADES.

5-4. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Désignation	2013	2012
Intérêts sur emprunt FADES	1 547	1 219
Intérêts sur emprunt BID	74	-
Autres intérêts	43	29
TOTAL	1 664	1 248

5-5. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS :

Désignation	2 013	2 012
Dotation aux provisions CMT + 21-21	3 079	2 441
Dotation / reprise aux provisions collective	(425)	1 055
Dotation aux provisions additionnelle	137	
Dotation aux provisions PCF	4	696
Dotation aux provisions pour risques	108	59
Dotation aux provisions pour titres participation	234	119
Dotation aux provisions clients Agence	554	418
Dotation aux provisions trésorerie	22	
TOTAL	3 713	4 788

5-6. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:

Désignation	2013	2012
Subvention d'équilibre	-	-
Autres produits d'exploitation	17	133
TOTAL	17	133

5-7. FRAIS DE PERSONNEL :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **9 652 KDT** contre un solde de **9 406 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi:

Désignation	2013	2012
Salaires, primes et appointements	8 125	7 643
Charges Sociales	1 227	1 445
Assurances Groupe	211	201
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	38	79
Autres frais	51	38
TOTAL	9 652	9 406

5-8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 211 KDT** contre un solde de **3 070KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

Désignation	2013	2012
Entretien et réparation	308	265
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	818	743
Honoraires et autres services	216	243
Publicité et relations publiques	182	111
Intervention Amicale BTS	508	440
Loyers	408	354
Fournitures	83	113
Fournitures non stockées	348	380
Nettoyages et gardiennage	12	6
Impôts et taxes	165	253
Voyages et déplacements	44	6
Autres	120	156
TOTAL	3 211	3 070

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**6-1. CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **641 KDT** contre **84 KDT** au 31 décembre 2012, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 **68 226 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Engagement BTS CMT + 21-21	53 396	21 178
Engagement BTS dotation	12 488	6 281
Engagement BTS FOSDAP	81	73
Engagement BTS ONA	1 359	501
Engagement BTS BID	45	22
Engagement BTS INTILAK	857	88
TOTAL	68 226	28 143

6-3. ENGAGEMENTS SUR TITRES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **695 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Participation non libérée sur les titres SODINO	695	695
TOTAL	695	695

6-4. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **30 588 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

6-5. GARANTIES REÇUES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **523 702 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2013.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	346 085	322 238
Garantie reçue sur dotation	177 616	171 310
TOTAL	523 702	493 548

TABLEAU DE DETERMINATION DE RESULTAT FISCAL Exercices 2013 et 2012 (Exprimé en dinars)

	2013	2012
I- PRODUITS		
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16 796 036,648	13 602 613 ,145
PR2 Commissions (en produits)	2 764 905,170	2 826 374,038
PR3 Gains sur différence de change	14 015,714	2 453,989
PR7 Autres produits d'exploitation	17 461,080	132 999,103
PR8 Gain provenant des autres éléments ordinaires	1 250,000	0,000
PR9 Gain provenant des éléments extra ordinaires	0,000	0,000
TOTAL DES PRODUITS		

II- CHARGES

	19 593 668,612	16 564 440,275
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	1 663 830,543	1 247 824,236
CH2 Commissions encourues	0,000	0,000
CH3 Pertes sur différence de change	0,000	0,000
CH6 Frais de personnel	9 651 688,640	9 405 762,012
CH7 Charges générales d'exploitation	3 211 004,291	3 070 133,700
CH4 Dotations aux provisions	3 713 209,112	4 788 298,952
CH8 Dotations aux amortissements	848 087,039	849 232,875
CH9 Perte provenant des éléments ordinaires	0,400	2 172,653
TOTAL DES CHARGES	19 087 820,025	19 363 424,428

III- RESULTAT COMPTABL AVANT IMPOTS (EXCEDENT)

	505 848,587	<2 798 984,153>
REINTEGRATION DES CHARGES	671 910,113	567 338,903
DEDUCTION DES PRODUITS	38 182,176	21 993,406
RESULTAT FISCAL (EXCEDENT)	1 139 576,524	<2 253 638,656>
IMPOT = 35% DU BENEFICE BRUT	398 851,783	0,000
MINIMUM IMPOT = 0,2% DU CATTC	39 830,980	16 695,665
IMPOT DU	398 851,783	16 695,665
RESULTAT NET DE LA PERIODE	106 996,804	<2 815 679,818>

DETAIL DÉCOMPTE FISCAL DE L'EXERCICE 2013

I-BÉNÉFICE COMPTABLE AVANT IMPÔT		505 848,587
II-LES RÉINTÉGRATIONS		671 910,113
jetons de présence	800,000	
provision pour risque	132 323,365	
dotation aux provisions pour dépréciation autres actifs	21 367,646	
provision pour départ a la retraite et congé	37 786,702	
Excédent du don à réintégrer du budget de l'amicale de la BTS	479 632,400	
III -LES DÉDUCTIONS		38 182,176
reprise aux provisions risque et charge	24 166,462	
Les gains d'actualisation	14 015,714	
BÉNÉFICE IMPOSABLE		1 139 576,524
Calcul De L'impôt		
Bénéfice soumis a l'impôt	1 139 576,524	-
Impôt (35% du bénéfice)		398 851,783
Chiffe d'affaires local T.T.C		19 969 082,105
Minimum d'impôt (0,2% C.A local T.T.C)		39 938,164
IMPOT DU:		398 851,783
Acomptes Provisionnels		28 989,546
Report 2012		192 127,407
RET/ Récupérable		404,192
CREDIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES		177 330,638

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité -BTS arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 840.479 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 107 KDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'Opinion avec réserves

Nos travaux ont été limités par :

1. Suite à la mise en place par la "BTS" d'un nouveau système d'information exploité à partir de 2012, un écart compensé négatif de l'ordre de 3.378 KDT a été dégagé entre les soldes comptables des "Micros Projets" et des crédits "PC familial" d'une part et les données issues de la base de gestion injectée au système d'information et arrêté à cette date d'autres part.

Cet écart compensé se détaille, au 31 décembre 2013, comme suit:

Nature de l'écart		Solde Comptable au 31/12/2011	Solde selon le nouveau système	Ecart en KDT
Engagement clients	Encours PC familial	15 589	11 824	3 765
	Encours microprojet	467 074	462 200	4 874
Avoirs clients	Comptes auxiliaires PCF	(3 292)	66	(3 358)
	Comptes auxiliaires MPJ	(15 699)	(7 040)	(8 659)
TOTAL		463 672	467 050	(3 378)

Par conséquent, l'apurement de ces écarts pourrait avoir un impact significatif sur les engagements de la banque et sur sa situation nette.

2. Des insuffisances au niveau des procédures de justification et d'apurement des suspens de rapprochement des comptes courants postaux.

Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 3.1&4.1, les rubriques « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » et « Banque centrale et CCP », les comptes courants postaux débiteurs et créditeurs dont les soldes respectifs, au terme de l'exercice audité, s'élèvent à 3.221 KDT et 3.673 KDT font apparaître des suspens de rapprochement non justifiés et non apurés, en faveur et en défaveur de la Banque Tunisienne de Solidarité détaillés comme suit :

	Antérieur à 2013	2013	Total en KDT
Opérations financières non comptabilisées par la BTS			
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	52 243	716	52 959
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	2 615	708	3 322
Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste			
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	49 659	820	50 479
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	1 485	810	2 295

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de ces suspens sur les éléments des états financiers de la Banque.

3. Absence d'un état de rapprochement pour le compte « STB – PC familial », au 31 décembre 2013, qui fait apparaître un solde comptable créditeur de 960 KDT contre un solde sur relevé bancaire de l'ordre de 16 KDT, ne nous permet pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de cet écart sur les éléments des états financiers de la Banque.

4. La BTS n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en brut à 13 616 KDT de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BTS ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourrait se révéler si l'inventaire a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

5. Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, certains comptes inter-siège, les comptes d'attente et de régularisation et les comptes d'assurance, qui n'ont pas été couverts totalement par des provisions pour risques de la part de la Banque ainsi que des insuffisances au niveau des procédures d'apurement des suspens antérieurs.

A cet effet, les opérations "Inter-Siège" renferment des soldes anciens non justifiés, débiteurs et créditeurs totalisant respectivement à 166 KDT et 5.145 KDT.

De même, les comptes "d'Attente" et de "Régularisation" présentent au 31 décembre 2013 des anciens soldes débiteurs et créditeurs non justifiés de montants respectifs à 8.324 KDT et 217 KDT.

Par ailleurs, les comptes "d'Assurances et Assurances à Payer" actifs et passifs dégagent à la clôture de l'exercice, des soldes anciens débiteurs et créditeurs non justifiés s'élevant respectivement à 2.251 KDT et 5.129 KDT.

En attendant, les résultats des travaux d'apurement des suspens liés à ces comptes, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

6. La BTS n'a pas respecté les dispositions de la convention conclue en 2009 avec l'Office National de l'Artisanat, qui prévoit que la BTS gère pour le compte de l'ONA une ligne de crédits moyennant une commission de gestion.

Ainsi, la banque a indûment comptabilisé les intérêts de ces crédits parmi ses revenus et revenant de droit à l'ONA.

En conséquence, le résultat de l'exercice est majoré d'un montant égal à 192 KDT et les résultats des exercices antérieurs demeurent majorés de 426 KDT.

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion* » des points de 1 à 6, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.
2. Durant l'exercice 2013, la banque a réglé les échéances des mois de juin et décembre, au titre de l'emprunt BID, en se basant sur un échéancier non approuvé par l'Etat. Ainsi, la banque ne s'est pas conformée à toutes les dispositions de l'accord contractuel de l'emprunt BID et dont le non-respect a eu pour effet d'augmenter les charges financières comptabilisées.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.
3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de l'BTS et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2013-04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par l'BTS couvrent, au 31 décembre 2013, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

Tunis, le 26 Aout 2014

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR

**Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La Banque Tunisienne de Solidarité a conclu le 23 mai 2013, une convention avec le ministère de formation professionnelle et de l'emploi pour le financement des petites entreprises. Il s'agit d'une convention de gestion pour compte sous forme de subvention.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

- La BTS a encaissé un montant de 10.000 KDT au titre de la convention citée ci-dessus ;
- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de cette ligne de financement allouées par l'Etat s'élève à 157 KDT.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions conclues par la BTS pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources FOPNAPRAM et FOSDAP se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 22 KDT au titre des débloquages relatifs à l'exercice 2012;
- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion des ressources FONAPRAM allouées par l'Etat s'élève à 365 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion des ressources FOSDAP allouées par l'Etat s'élève à 2 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants

1. La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée conformément à l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

(En KDT)

	P.D.G
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
Un ensemble d'avantages en nature	
• Voiture de fonction (acquise en 2012 pour 69 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	13,880
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. La banque a accordé au Président Directeur Général deux crédits pour un montant total de 50 KDT avec un taux d'intérêt égale au TMM+2% (l'équivalent de 6.76%) sur une période de 5 ans. Ces deux crédits ont été approuvés par le comité exécutif de crédit en date de 1^{er} Novembre 2013.
3. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/11/2013 à 5 000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 36 500DT.
4. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013(*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	113 217	10 831	36 500	108 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	113 217	10 831	36 500	108 000

(*) Il s'agit des provisions pour congés payés au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 26 Aout 2014

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T-MONOPRIX », publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagné de l'avis des commissaires aux comptes : Hichem BESBES & Kalthoum BOUGUERRA.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Arrondi au dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 30 juin</i>		<i>au 31</i>
		2 014	2 013	décembre
				2 013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	3	3 845 205	3 786 683	3 806 809
Amortissements		(2 749 983)	(2 486 933)	(2 630 121)
Immobilisations corporelles	4	100 243 505	85 618 246	95 957 000
Amortissements		(50 429 794)	(43 660 679)	(46 938 940)
Immobilisations financières	5	77 699 391	74 574 686	74 808 811
Provisions		(48 000)	(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		128 560 324	117 784 003	124 955 559
Autres actifs non courants	6	5 251 889	3 746 582	4 658 628
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		133 812 213	121 530 585	129 614 187
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Valeurs d'exploitation	7	47 282 160	42 227 855	48 136 614
Provisions		(1 729 498)	(2 291 787)	(1 373 825)
Clients	8	6 380 791	5 595 952	7 591 825
Provisions		(1 054 492)	(802 855)	(1 019 439)
Autres actifs courants	9	21 207 635	25 722 984	25 782 356
Provisions		(104 104)	(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	492 486	353 779	216 635
Liquidités et équivalents de liquidité	11	14 693 761	7 601 185	8 186 435
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		87 168 739	78 303 009	87 416 497
TOTAL DES ACTIFS		220 980 952	199 833 594	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Arrondi au dinar tunisien)

	NOTES	<i>au 30 juin</i>	<i>au 31</i>
		2 014	décembre 2 013
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		33 282 288	33 282 288
Actions propres		(1 205 688)	(2 327 308)
Autres capitaux propres		18 546 551	14 580 229
Résultats reportés		132 009	4 558 444
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		50 755 160	48 960 444
Résultat de l'exercice		2 397 466	9 486 753
Résultat de l'exercice		2 397 466	9 486 753
Total des capitaux propres avant affectation	12	53 152 626	59 580 406
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	48 135 339	35 261 945
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		48 135 339	35 261 945
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	76 332 201	75 692 089
Autres passifs courants	15	21 138 518	18 473 631
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	22 222 268	28 022 613
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		119 692 987	122 188 333
TOTAL DES PASSIFS		167 828 326	157 450 278
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		220 980 952	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Arrondi au dinar tunisien)

		<i>au 30 juin</i>		<i>au 31</i>
	NOTES	2 014	2 013	décembre
				2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	237 926 422	221 362 704	458 452 780
Autres revenus d'exploitation	18	4 316 135	3 674 619	8 690 359
		242 242 557	225 037 323	467 143 139
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats des marchandises consommés	19	(198 316 563)	(186 000 078)	(382 433 398)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(6 958 763)	(5 512 077)	(12 026 205)
Charges de personnel	21	(17 136 350)	(14 831 786)	(30 171 334)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(5 160 038)	(4 398 728)	(7 820 981)
Autres charges d'exploitation	23	(12 802 971)	(12 227 571)	(25 602 665)
		(240 374 685)	(222 970 240)	(458 054 583)
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		1 867 872	2 067 083	9 088 556
Charges financières	24	(2 335 708)	(1 435 893)	(3 296 692)
Produits financiers	25	2 669 714	3 002 369	4 606 352
Autres gains ordinaires	26	403 576	170 704	1 080 244
Autres pertes ordinaires	27	(59 393)	(25 391)	(307 800)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES				
AVANT IMPOTS				
		2 546 061	3 778 872	11 170 660
Impôts sur les bénéfices	30	(148 595)	(352 022)	(1 683 907)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES				
APRES IMPOTS				
		2 397 466	3 426 850	9 486 753
RESULTAT NET DE L'EXERCICE				
		2 397 466	3 426 850	9 486 753

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Arrondi au dinar tunisien)

	<i>au 30 juin</i>		<i>au 31</i>
	2 014	2 013	décembre
			2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	251 720 623	233 287 563	483 478 001
Encaissements reçus des assurances/dégâts stocks	26 706	(45)	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(233 956 684)	(216 878 282)	(472 096 100)
Intérêts payés	(2 248 369)	(1 290 740)	(3 095 149)
Intérêts reçus	18 678	24 389	50 098
Impôts sur les bénéfices payés	(281 928)	(635 291)	(1 469 273)
Commissions bancaires	(457 923)	(298 316)	
Autres flux liés à l'exploitation	(276 682)	(10 320)	(241 818)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	14 544 421	14 198 958	6 625 759
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 309 178)	(7 399 928)	(16 609 950)
Décais. provenant d'immob. financières	(3 134 103)	(1 730 000)	(2 630 000)
Encais. provenant de la cession d'immob corporelles	2 759 215	-	-
Encaissement des dividendes	241 097	2 206 965	5 164 499
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(6 442 969)	(6 922 963)	(14 075 451)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Distribution des dividendes	(9 986 348)	(9 984 394)	(9 984 394)
Encaissement provenant des emprunts	22 600 000	19 200 000	19 200 000
Décais. provenant des remboursements des emprunts	(3 486 640)	(3 318 340)	(6 669 902)
Enc. Décaissement suite achat actions propres	1 390 616	(1 007 504)	350 038
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	10 517 628	4 889 762	2 895 742
VARIATION DE TRESORERIE	18 619 080	12 165 757	(4 553 950)
Trésorerie au début de l'exercice	(12 836 179)	(8 282 229)	(8 282 229)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 5 782 901	3 883 528	(12 836 179)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 JUIN 2014

(Les montants sont arrondis au dinar tunisien)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et suite également aux décisions des Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011 et du 17 mai 2012 ayant augmenté le capital par incorporation des réserves pour respectivement 9 245 080 dinars et 5 547 048 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation (valeur \leq 200 DT)	100%
Petits matériels d'exploitation	33,33%
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

<i>3. Immobilisations incorporelles</i>	<i>Au 30/06/2014</i>	<i>Au 30/06/2013</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Logiciels informatiques	257 734	237 608	257 734
Fonds de commerce	3 584 075	3 549 075	3 549 075
Avance sur immob en cours	3 396	-	-
	3 845 205	3 786 683	3 806 809

<i>4. Immobilisations corporelles</i>	<i>Au 30/06/2014</i>	<i>Au 30/06/2013</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Terrain	3 794 059	3 784 129	3 794 058
Constructions	7 665 766	7 498 353	7 665 766
Agencements des constructions	2 011 602	1 991 086	1 991 086
Installations et matériel d'exploitation	55 827 080	46 143 725	50 778 555
Petit matériel d'exploitation	98 368	45 504	92 443
Matériel de transport	34 799	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	21 271 679	16 438 436	19 133 760
Equipements de bureau	420 111	350 893	384 913
Matériel informatique	2 572 832	2 572 832	2 572 832
Immobilisations en cours	3 279 568	2 520 335	4 891 252
Avances sur immobilisations en cours	3 267 641	4 238 154	4 617 536
	100 243 505	85 618 246	95 957 000

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

4.1 Immobilisations incorporelles et incorporelles								
DESIGNATION	Valeur au 1/1/2013	Acquisition 2014	Régularisation 2014	Valeur au 30/06/2014	Amortissement cumulé 1/1/14	Dotation de 2014	Amortissement cumulé 2014	Valeurs nettes au 30/06/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 665 766	0		7 665 766	6 518 294	103 880	6 622 174	1 043 592
Installations, agencements constructions	1 991 085	20 517		2 011 602	1 757 804	42 023	1 799 827	211 775
Installations et Matériel d'exploitation	50 778 555	2 342 622	2 705 903	55 827 080	27 967 157	2 404 914	30 372 071	25 455 009
Petit matériel d'exploitation	92 443	5 527	398	98 368	91 287	6 048	97 335	1 033
Matériel de transport	34 799	0		34 799	28 108	3 480	31 588	3 211
Agencement, aménagements et installations	19 133 760	1 548 931	588 988	21 271 679	7 809 729	886 788	8 696 517	12 575 162
Equipement et matériel de bureau	384 913	22 576	12 622	420 111	216 109	23 206	239 315	180 796
Equipement et matériel informatique	2 572 832	0		2 572 832	2 550 451	20 516	2 570 967	1 865
Immobilisations en cours	4 891 252	1 696 227	(3 307 911)	3 279 568	-	-	-	3 279 568
Avances sur immobilisations en cours	4 617 536	-1 349 895		3 267 641	-	-	-	3 267 641
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 957 000	4 286 505	-0	100 243 505	46 938 939	3 490 855	50 429 794	49 813 711
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Logiciels	257 734	0	-	257 734	239 621	3 354	242 975	14 759
Fonds de commerce	3 549 075	35 000	-	3 584 075	2 390 500	116 508	2 507 008	1 077 067
Avances sur immob incorporelles	-	3 396	-	3 396	-	-	-	3 396
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 806 809	38 396	-	3 845 205	2 630 121	119 862	2 749 983	1 095 222
Total dotation aux amortissements						3 610 717		

5. Immobilisations Financières		<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
Titres de participation	5.1	77 428 612	74 334 909	76 999 909
Prêts à plus d'un an				238 123
Dépôts et cautionnements		270 654	239 652	270 654
Créances rattachées à des participations		125	125	125
		77 699 391	74 574 686	77 508 811
A déduire la partie non libérée des actions	5.1	-	-	(2 700 000)
		77 699 391	74 574 686	74 808 811
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)	(48 000)
		77 651 391	74 526 686	74 760 811

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 77 380 612 dinars au 30 juin 2014 contre 74 286 909 au 30 juin 2013. La ventilation de cette participation, par société, se présente comme suit :

Participations	% dans le capital	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	41,64%	26 597 500	22 997 500	26 597 500
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573	15 842 573
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493	12 374 493
HLC	64,1%	9 800 000	9 800 000	9 800 000
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163	7 258 163
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300	987 300
Ste SODEA	22%	-	935 000	-
M.M.T	68,25%	430 000	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100	250 100
Sté DINDY		191 680	191 680	191 680
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000	160 000
GEMO	50%	50 000	50 000	50 000
Managment United	7,67%	428 703	-	-
Société ETTHIMAR		30 000	30 000	30 000
Sté MEDIAL		18 000	18 000	18 000
B.T.S		10 000	10 000	10 000
Société SORIEB		100	100	100
		77 428 612	74 334 909	76 999 909
A déduire la partie non libérée des actions SIM		-	-	(2 700 000)
		0	0	(2 700 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)	(18 000)
		(48 000)	(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations		77 380 612	74 286 909	74 251 909

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, HLC et TSS SAHARA CONFORT sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
Frais préliminaires	4 625 630	2 360 837	3 830 277
Frais préliminaires en cours	3 046 802	2 987 246	2 752 125
A déduire la résorption des frais préliminaires	(2 420 543)	(1 601 501)	(1 923 774)
	5 251 889	3 746 582	4 658 628

7. Stocks	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
Stocks de marchandises magasins	38 948 246	37 402 311	42 670 630
Stocks de marchandises dépôt	7 803 071	4 352 138	5 012 428
Stocks emballages et étiquettes	530 843	473 406	453 556
	47 282 160	42 227 855	48 136 614
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 729 498)	(2 291 787)	(1 373 825)
	45 552 662	39 936 068	46 762 789

8. Clients et comptes rattachés	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
Clients, ventes à crédit	2 168 692	1 674 223	1 852 744
Créances sur participation fournisseurs	2 591 586	1 981 330	3 368 267
Clients, effets à recevoir	-	326 772	-
Clients, chèques impayés	393 506	347 384	371 485
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 396	1 397
Autres clients,	1 225 610	1 264 847	1 997 932
	6 380 791	5 595 952	7 591 825
Provisions pour créances clients	(724 240)	(529 372)	(702 900)
Provisions sur chèques impayés	(328 855)	(272 086)	(315 142)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)	(1 397)
	(1 054 492)	(802 855)	(1 019 439)
	5 326 299	4 793 097	6 572 386

9. Autres actifs courants	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Personnel avances et acomptes	186 454	120 372	574 183
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	20 316	29 425	20 943
Etat, impôts et taxes, IS& acomptes provisionnels	505 172	641 646	1 725 464
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	74 244	749 981	28 258
Etat, impôts et taxes TFP à reporter	49 457	61 317	-
Autres débiteurs	1 046 804	3 995 868	5 947 884
Produits à recevoir, dividendes	6 971 996	2 961 900	4 539 034
Autres produits à recevoir	1 353 709	3 862 841	606 420
Charges constatées d'avance	3 325 572	5 801 752	5 447 612
Produits constatés d'avance	9.1 6 661 558	6 649 698	6 711 015
Compte d'attente	1 012 353	848 184	181 543
	21 207 635	25 722 984	25 782 356
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(104 104)	(104 104)
	21 103 531	25 618 880	25 678 252

9.1 Produits constatés d'avance

Ce compte enregistre notamment, le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, suite aux événements survenus au cours du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars, ainsi que le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance demeure non arrêtée définitivement avec les compagnies d'assurance et elle a été estimée selon les données disponibles à la société.

10. Placements et autres actifs financiers	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Prêts au personnel	492 486	353 779	216 635
Titres de placement	-	-	-
	492 486	353 779	216 635

11. Liquidités et équivalents de liquidités	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Placements	266 091	50 554	440 395
Placements (billets de trésorerie)	500 000	500 000	500 000
Chèques à l'encaissement	80 844	186 980	103 592
Compte intermédiaire en bourse	16 673		
Banques	12 297 615	3 715 591	4 786 048
C.C.P	533	533	534
Caisses	1 532 005	3 147 527	2 355 866
	14 693 761	7 601 185	8 186 435

<i>12. Capitaux propres</i>		<i>Au</i> <i>Au 30/06/2014</i>	<i>Au</i> <i>30/06/2013</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2013</i>
Capital social	(a)	33 282 288	33 282 288	33 282 288
Actions propres		(1 627 573)	(4 375 731)	(3 018 189)
Plus ou moins-values sur cession actions propres		421 885	915 214	690 881
	(b)	(1 205 688)	(3 460 517)	(2 327 308)
Réserve légale		3 328 229	3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier exonéré		13 952 000	11 252 000	11 252 000
Réserve ordinaire		1 266 322	-	-
	(c)	18 546 551	14 580 229	14 580 229
Résultats reportés			4 464 255	4 464 255
Résultats reportés sur actions propres		132 009	94 189	94 189
	(d)	132 009	4 558 444	4 558 444
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(a)+(b)+ ©+(d)	50 755 160	48 960 444	50 093 653
Résultat de l'exercice	(1)	2 397 466	3 426 850	9 486 753
Total des capitaux propres après résultat de la période		53 152 626	52 387 294	59 580 406
Valeur nominale de l'action	(A)	2	2	2
Nombre d'actions	(2)	16 641 144	16 641 144	16 641 144
Résultat par action	(1) / (2)	0,144	0,206	0,570

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des réserves à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDEAU 31 DECEMBRE 2013	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 255	9 486 753	-3 018 189	690 881	94 189	59 580 406
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2013			1 266 322	2 700 000	-4 464 255	-9 486 753			37 820	-9 946 866
Rachat des actions propres							1 390 616	-268 996		1 121 620
Résultat de la période de 2014						2 397 466				2 397 466
SOLDEAU 30 JUIN 2014	33 282 288	3 328 229	1 266 322	13 952 000	0	2 397 466	-1 627 573	421 885	132 009	53 152 626

13. Emprunts bancaires	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Crédit moyen terme BIAT	11 791 162	38 690 957	15 261 945
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	19 050 000	-	20 000 000
Crédit moyen terme BT	17 294 177	-	-
	48 135 339	38 690 957	35 261 945

14. Fournisseurs et comptes rattachés	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Fournisseurs locaux de marchandises	48 663 857	51 764 019	44 497 192
Fournisseurs étrangers de marchandises	-18 828	-	-
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	1 365 612	1 211 316	3 525 761
Fournisseurs chèques en instance	721 929	862 449	661 370
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	31 499 391	28 145 336	32 258 878
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	1 326 219	1 189 840	1 201 085
Fournisseurs locaux d'immobilisations	107 151	296 943	1 709 422
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	87 593	(94 420)	364 035
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	194 651	100 677	244 486
Fournisseurs, factures non parvenues	8 615 774	6 386 991	3 455 721
Fournisseurs, moyens généraux en cours	203 589	71 928	151 694
Fournisseurs, opérations d'importation	(2 343)	(368 355)	(14 471)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(15 991 518)	(11 691 528)	(11 956 842)
Fournisseurs emballages à rendre	(440 876)	(209 287)	(406 242)
	76 332 201	77 665 909	75 692 089

15. Autres passifs courants	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Clients, remises à accorder/pts de fidélité	2 419 755	2 950 084	-
Personnel	15.1 2 067 456	1 719 838	1 924 386
Etat, et collectivités locales	15.2 1 161 581	1 766 556	3 504 593
Actionnaires, dividendes à payer		1 629	1 629
CNSS	1 678 645	1 499 597	2 115 985
Créditeurs divers		1 199 676	186 750
Assurance groupe	66 003	63 776	64 084
Charges à payer	8 489 946	7 032 686	6 077 892
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	5 246 576	4 206 241	4 585 780
Compte d'attente	8 556	-	12 532
	21 138 518	20 440 083	18 473 631

15.1. Personnel	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Rémunération due au personnel	21 207	62 758	21 554
Congés payés et intéressement	2 036 309	1 643 571	1 890 838
Oppositions sur salaires	9 940	13 509	11 994
	2 067 456	1 719 838	1 924 386

15.2. Etat, et collectivités publiques	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes,	953 653	1 387 695	1 696 419
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	59 333	26 839	124 267
Impôt sur les bénéfices	148 595	352 022	1 683 907
	1 161 581	1 766 556	3 504 593

16. Concours bancaires et autres passifs financiers	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Crédits bancaires, échéances à moins d'un an	13 061 571	6 744 154	6 821 605
Billet de trésorerie			
Intérêts courus sur emprunts	249 837	186 330	178 394
Ecart d'encaissement		1 209	
Concours bancaires	8 910 860	3 717 658	21 022 614
	22 222 268	10 649 351	28 022 613

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre 2014 s'élève à 237 926 422 DT contre 221 362 704 DT au premier semestre de 2013, enregistrant une augmentation de 16 563 718 DT (Soit 7,48 %). Cette situation s'explique essentiellement par la reprise partielle des activités des magasins endommagés suite aux événements qu'a connus la Tunisie en janvier 2011, ainsi que suite à la relance relative, des activités de la société.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 4 316 135 DT au 30 juin 2014 contre 3 674 619 DT pour la même période de l'exercice précédent, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour le premier semestre de l'année 2014 a augmenté de 12 316 485 DT (ou 6,21%) par rapport à celui du premier semestre de l'exercice précédent, Ce coût est passé de 186 000 078 DT au premier semestre 2013 à 198 316 563 DT pour la même période de 2014.

Cette augmentation est la conséquence de l'amélioration du chiffre d'affaires et de la reprise partielle des activités de la société par l'ouverture de nouveaux magasins.

La Marge commerciale a augmenté au cours du premier semestre 2014 de 4 247 235 DT (ou 0,67 %), passant de 35 362 625 DT à 39 609 860 DT.

Le taux de marge du premier semestre de l'année 2014 s'élève à 16,65 %, contre 15,97 % pour la même période de l'année 2013, soit une augmentation de 0,67 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 6 958 763 DT au 30 juin 2014 contre 5 512 077 DT pour la même période de l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 17 136 350 DT au 30 juin 2014 contre 14 831 786 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 304 564 DT .

22. Dotations aux amortissements et résorptions	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Dotations des immobilisations incorporelles	119 862	143 966	287 154
Dotations des immobilisations corporelles	3 490 855	3 005 070	6 283 331
Résorptions des frais préliminaires	496 769	199 196	521 469
Dot./prov. risques fournis& risque d'exploitation	1 238 101	1 173 633	1 553 172
Dotations /provisions pour créances douteuses	534 642	338 611	512 423
Dotations /provisions pour chèques impayés	13 865	20 889	64 031
Dotations /provisions sur stocks	1 729 498	2 291 787	1 373 825
Reprises /provisions sur stocks	(1 373 825)	(2 039 142)	(2 039 142)
Reprises /provisions pour risque fournisseurs	(577 305)	(433 360)	(433 360)
Reprises/provisions sur clients promotion	(512 424)	(301 922)	(301 922)
	5 160 038	4 398 728	7 820 981

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 12 802 971 DT au 30 juin 2014 contre 12 227 571 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 575 400 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
24. Charges financières nettes			
Intérêts sur emprunts bancaires BT	112 648	-	
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	602 277	725 958	1 431 525
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	600 300	102 472	711 165
Intérêts sur comptes courants bancaires	981 488	544 024	1 019 718
Intérêts sur billets de trésorerie	23 074	14 013	14 012
Pertes de change	5 124	36 363	100 116
Moins-values /actualisation titre de placement	2 312	750	4 271
Escomptes accordés	8 343	3 717	7 047
Moins-values /cession titres	142	8 596	8 838
	2 335 708	1 435 893	3 296 692
	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
25. Produits financiers			
Revenus des titres de placement	11 014	10 522	20 901
Revenus des titres de participation	2 636 239	2 967 865	4 546 599
Produits financiers sur comptes courants bancaires	12 329	20 821	34 399
Produits nets sur cession des actions SICAV	6 576	3 161	4 453
Gains de change	3 556	-	-
	2 669 714	3 002 369	4 606 352
	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
26. Autres gains ordinaires			
Reprises provisions sur clients	877	-	1 334
Reprises provisions sur chèques impayés	152	1 545	582
Autres gains ordinaires	402 546	169 159	1 078 328
	403 575	170 704	1 080 244

	<i>Au</i> <i>30/06/2014</i>	<i>Au</i> <i>30/06/2013</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2013</i>
27. Autres pertes ordinaires			
Autres pertes ordinaires	59 393	25 391	307 800
	59 393	25 391	307 800

	<i>Au</i> <i>30/06/2014</i>	<i>Au</i> <i>30/06/2013</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2013</i>
28. Etat des flux de trésorerie:			

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements	266 091	50 554	440 395
Placements (billets de trésorerie)	500 000	500 000	500 000
Chèques à l'encaissement	80 844	186 981	103 592
Compte intermédiaire en bourse	16 673	-	-
Banques	12 297 615	3 715 591	4 786 048
C.C.P	533	533	534
Caisses	1 532 005	3 147 527	2 355 866
Découverts bancaires	(8 910 860)	(3 717 658)	(21 022 614)
	5 782 901	3 883 528	(12 836 179)

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2013, l'affaire est portée devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de la période de l'exercice 2014 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>Au</i> 31/12/2013
Résultat comptable après impôt (I)	(I)	2 546 061	3 778 872	9 486 753
Total réintégrations		3 653 260	3 980 655	5 496 906
Total déductions	(II)	(5 456 347)	(5 999 417)	(6 670 636)
Déductions pour réinvestissements				(2 700 000)
Résultat fiscal	(III)	742 974	1 760 110	5 613 023
Impôt sur les sociétés (II)				1 683 907
Minimum d'impôt sur les sociétés		148 595	352 022	1 662 605

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 2 Mars 2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Le solde non encore réglé au 30 juin 2014 s'élève à 18 848 885 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges du premier semestre 2014 et à facturer par MONOGROS sont de 1 022 769 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT. La quote-part du premier semestre 2014 est de 20 361 dinars.

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » a constaté sa quote-part des dividendes lui revenant au titre de l'exercice 2013 et décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de Monogros ayant statué sur les états financiers de ce même exercice, soit pour 2 636 091 DT.

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

Une convention d'assistance technique entre Monoprix et Monogros a été conclue en 2014 et la quote-part du premier semestre 2014, constatée parmi les produits, est de 200 000 DT.

31.2. La « S.N.M.V.T » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T » est locataire de neuf locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte Printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS et Mokhtar Attia) auprès de la « SIM ». Au cours du premier semestre 2014, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 131 642 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 130 312 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 54 297 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 294 821 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Tunis Charles de Gaulle : 285 834 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sfax Mahari : 191 751 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- L'Aouina : 324 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mokhtar Attia : 376 807 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse LAKOUES : 185 281 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a réglé en avance le loyer desdits magasins pour le deuxième semestre de l'année 2014.

La société « SIM » a résilié, à partir de l'exercice 2014, le contrat d'assistance technique établi avec la société « S.N.M.V.T ».

La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014, les trois quart restants de l'augmentation du capital de la SIM avec un montant de 2 700 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a encaissé sa quote-part des dividendes, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « S.I.M » du 15 janvier 2013 pour un montant 203 129 DT.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

31.3. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours du premier semestre 2014, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 41 969 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 12 763 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 12 763 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

Le loyer des points de vente loués auprès de la SGS-TOUTA est de 751 120 DT HT par an compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%. Pour le premier semestre 2014, le loyer constaté est de 378 560 DT HT

Pour la location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA, le loyer du premier semestre 2014 est de 204 2051 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours du premier semestre 2014, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 17 414 845 DT. Au 30 juin 2014, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 150 006 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 16 885 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours du premier semestre 2014, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 43 920 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 47 658 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 7 421 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 9 437 DT HT à partir de juillet 2013 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 58 112 DT HT à partir de juillet 2013 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 40 088 DT HT à partir de juillet 2013 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 28 941 DT HT à partir de janvier 2013 avec une augmentation annuelle de 5%.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient directement 7,67 % du capital de la société « Managment United » et indirectement 42,33% par ses filiales et sociétés apparentées

La « S.N.M.V.T » a participé courant le premier semestre 2014 à l'augmentation du capital de la société « Managment United », société de droit Libyen, pour un total de 330 000 dinars libyens, soit l'équivalent de 428 703 dinars représentant 7,67 % du capital de ladite société.

TUNIS, le 28 Août 2014

Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis « S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T - MONOPRIX » comprenant le bilan au 30 juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date et des notes aux états financiers.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Les états financiers intermédiaires qui font apparaître un total bilan de 220 980 952 DT et un résultat bénéficiaire de 2 397 466 DT, relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend : l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué cet examen conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies

significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas en conséquence effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T - MONOPRIX » arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux système comptables des entreprises en Tunisie.

Hichem BESBES

Kalthoum BOUGUERRA
FMBZ-KPMG Tunisie

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

SOCIETE LAND'OR
BILAN AU 30/06/2014

(Exprimé en dinars)

ACTIFS				
	Notes	30-juin-2014	30-juin-2013	31-déc.-2013
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1	2 291 555	1 602 027	1 630 914
Moins (Amortissement)		<964 922>	<836 386>	<900 535>
Total Immobilisations incorporelles		1 326 633	765 641	730 379
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.2	33 772 519	31 444 136	33 194 343
Moins (Amortissement)		<10 980 297>	<8 447 577>	<9 660 005>
Total Immobilisations corporelles		22 792 222	22 996 559	23 534 338
IMM.A STATUT JURID.PARTICULIER	4.3	697 495	328 080	328 080
Moins (Amortissement)		<291 992>	<232 076>	<266 808>
Total Immobilisations à statut juridique particulier		405 503	96 004	61 272
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.4	3 896 220	3 895 820	3 895 820
Moins (provisions)		-	-	-
Total Immobilisations financières		3 896 220	3 895 820	3 895 820
Total des Actifs Immobilisés		28 420 578	27 754 024	28 221 809
Autres Actifs Non Courants	4.5	2 319 567	1 448 775	1 968 196
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		30 740 145	29 202 799	30 190 005
ACTIFS COURANTS				
Stocks	4.6	13 854 206	16 739 479	15 042 232
Moins (provisions)		<289 446>	<243 604>	<176 740>
Total des Stocks		13 564 760	16 495 875	14 865 492
Clients Et Comptes Rattachés (*)	4.7	24 693 547	18 348 905	17 948 606
Moins (provisions)		<1 407 269>	<1 234 836>	<1 336 792>
Total des Clients et comptes rattachés		23 286 278	17 114 069	16 611 814
Autres Actifs Courants (**)	4.8	2 662 171	3 850 765	4 255 660
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	4.9	2 140 773	4 343 575	2 641 459
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		41 653 982	41 804 284	38 374 425
TOTAL DES ACTIFS		72 394 127	71 007 083	68 564 430

(*) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3 et 4.7 aux états financiers)

(**) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, 4.4 et 5.4 aux états financiers)

SOCIETE LAND'OR
BILAN AU 30/06/2014

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
	Notes	30-juin-2014	30-juin-2013	31-déc.-2013
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social	5.1	4 700 000	4 700 000	4 700 000
Réserves	5.1	131 068	131 068	131 068
Réserves spéciale d'investissement	5.1	10	10	10
Autres Capitaux Propres	5.1	12 551 449	12 517 087	12 569 917
Résultats Reportés	5.1	<39 732>	<2 188 559>	<2 188 559>
Résultat de l'Exercice	5.1	512 451	1 646 891	2 148 828
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		17 855 246	16 806 497	17 361 264
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	5.2	12 173 550	11 608 537	12 823 900
Provisions	5.3	329 470	187 470	214 470
Total Des Passifs Non Courants		12 503 020	11 796 007	13 038 370
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés (*)	5.4	18 971 097	20 437 236	16 010 840
Autres Passifs Courants (**)	5.5	2 277 832	2 450 135	1 634 194
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers (***)	5.6	20 786 931	19 517 208	20 519 762
Total Des Passifs Courants		42 035 860	42 404 579	38 164 796
TOTAL DES PASSIFS		54 538 880	54 200 586	51 203 166
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		72 394 127	71 007 083	68 564 430

(*) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, 5.4 et 4.7 aux états financiers)

(**) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, 5.5, 4.7 et 4.8 aux états financiers)

(***) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, 5.6 et 5.4 aux états financiers)

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

(Exprimé en dinars)

ETAT DE RESULTAT				
	Notes	30-juin-2014	30-juin-2013	31-déc.-2013
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	6.1	34 734 582	34 806 902	71 362 059
Autres Produits d'Exploitation		127 874	25 264	830 371
Total Des Produits D'exploitation		34 862 456	34 832 166	72 192 430
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de Stocks des Produits Finis (*)		<444 934>	<2 676 993>	<572 748>
Achats Consommés				
Achats	6.2	21 806 927	24 447 050	46 012 181
Variations Des Stocks (*)		20 173 966	26 624 547	48 596 677
		1 632 961	<2 177 497>	<2 584 496>
Autres achats	6.3	1 000 574	851 741	2 051 999
Charges De Personnel	6.4	2 648 990	2 436 563	5 015 921
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	6.5	2 443 844	1 514 241	3 672 694
Autres Charges D'exploitation (**)	6.6	5 437 658	5 015 004	10 791 848
Total Des Charges D'exploitation		32 893 059	31 587 606	66 971 895
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 969 397	3 244 560	5 220 535
Charges Financières Nettes (**)	6.7	1 371 888	1 621 414	2 971 664
Produits des placements	6.8	0	12 316	13 203
Autres Gains Ordinaires	6.9	46 961	271 432	278 628
Autres Pertes Ordinaires		0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		644 470	1 906 894	2 540 702
Impôt sur les bénéfices	6.10	132 019	260 003	391 874
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		512 451	1 646 891	2 148 828
Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		512 451	1 646 891	2 148 828
Effets des modifications comptables		0	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		512 451	1 646 891	2 148 828

(*) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, et 6.2 aux états financiers)

(**) Les montants relatifs aux exercices clos le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir notes 3, 6.6 et 6.7 aux états financiers)

SOCIETE LAND'OR
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 01/01/2014 AU 30/06/2014

(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	30-juin-2014	30-juin-2013	31-déc.-2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements Reçus des Clients		32 911 242	26 749 686	68 850 658
Autres Encaissements		430 929	3 280 166	4 122 365
Sommes Versées aux Fournisseurs		<27 194 250>	<33 623 148>	<69 623 055>
Autres Paiements		<4 009 004>	<5 290 284>	<9 801 345>
Intérêts payés		<470 375>	<225 539>	<602 675>
Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		1 668 542	<9 109 119>	<7 054 052>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT				
Décassements / acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 561 451	-4 620 453	-9 528 862
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	7 000
Flux de Trésorerie affecté aux activités d'investissement		<1 561 451>	<4 620 453>	<9 521 862>
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	10 920 000	10 920 000
Encaissements provenant des emprunts		-	6 500 000	8 500 000
Encaissements sur Financement de Stock et autres		432 063	-	-
Encaissements subvention		788 628	-	-
Décassements sur Financement de Stock		<550 000>	980 000	1 905 000
Remboursement d'emprunts		<363 206>	<3 421 566>	<3 694 479>
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement		307 485	14 978 434	17 630 521
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		<403 261>	<592 732>	<797 252>
VARIATION DE TRESORERIE		11 315	656 130	257 355
Trésorerie au début de la période	7	<10 107 836>	<10 365 191>	<10 365 191>
Trésorerie à la clôture de la période		<10 096 521>	<9 709 061>	<10 107 836>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 30 Juin 2014
Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation de la société :

La Société LAND'OR SA. (« LAND'OR » où « société ») est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2014 sont établis conformément à la norme NC19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Valeurs immobilisées :

2.1.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception des terrains et de certaines immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation en 2009 (voir note 4.2).

Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Bâtiment Industriel	5%
Installation Générale, Agencement et Aménagement (« A.A ») des Constructions.	10%
Installations Techniques	10%
Matériel Industriel	10%
Outilsage Industriel	10%
A.A du Matériel et Outilsage Industriel	10%
Matériel de Transport des Biens	20%
Matériel de Transport des Personnes	20%
Immobilisations à Statut juridique particulier	25%
Installations Générales. A.A. Divers	10%
Equipement de Bureau	10%
Matériel Informatique	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

2.1.2 Immobilisations Incorporelles :

Ce compte enregistre les dépôts de marque, brevets licences et autres, ainsi que les logiciels informatiques. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée de 3 ans.

2.1.3 Contrats de location-financement :

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan (rubrique immobilisation à statut juridique particulier) à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2 Frais préliminaires et charges à répartir:

Ce compte enregistre les frais de constitution, les intérêts intercalaires, ainsi que les charges à répartir (charges transférées). Les frais préliminaires sont résorbés sur une durée de trois ans.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de trois ans.

2.3 Valeurs d'exploitation :

Evaluation des stocks:

Les stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages sont évalués au coût d'achat qui est ajusté à la valeur de réalisation nette si cette dernière est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

Éléments de coût:

Le coût d'achat des stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages comprend les prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une quote-part des coûts directs (coût de main-d'œuvre directe, des amortissements, le coût d'énergie, frais d'entretien des bâtiments et équipements industriels) et indirects de production (coût de main-d'œuvre indirecte et frais de gestion et d'administration de la production).

2.4 Dettes et créances libellées en monnaie étrangère :

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans le compte de résultat.

2.5 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants :

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque

date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.6 Revenus :

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

3 CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

3.1 Changement de méthode de présentation des postes de bilan

- Les créances sur les clients sont arrêtées au 30 Juin 2014 après déduction de la provision pour ristournes à accorder estimée à 399 617 dinars. Au 30 Juin 2013, la provision pour ristournes à accorder figurait sous la rubrique « autres passifs courants ». Elle sera désormais présentée en diminution des créances sur les clients
- L'impôt sur les bénéfices estimé au 30 Juin 2014 à 132 019 dinars a été imputé sur les reports d'acomptes provisionnels et présenté parmi les autres actifs courants. Au 30 Juin 2013 et au 31 Décembre 2013, l'impôt à payer figurait parmi les autres passifs courants. Les soldes au 30 Juin 2013 et au 31 Décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives.
- Les avances aux fournisseurs précédemment reprises en déduction de la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés » sont désormais présentées parmi les autres actifs courants. Les soldes au 30 Juin 2013 et au 31 Décembre 2013 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.
- Les échéances à moins d'un an relatives aux contrats de leasing présentées parmi les « fournisseurs et comptes rattachés » lors des clôtures précédentes ont été reclassées parmi les « Concours bancaires et autres passifs financiers ». Les soldes au 30 Juin 2013 et au 31 Décembre 2013 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

3.1.1 Retraitement des postes de bilan au 30 juin 2013

Postes retraités	30/06/2013 avant retraitement	retraitement	30/06/2013 après retraitement
Clients Et Comptes Rattachés	18 631 294	<282 389>	18 348 905
Autres Actifs Courants	3 531 786	318 979	3 850 765
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	19 919 676	517 560	20 437 236
Autres Passifs Courants	2 992 527	<542 392>	2 450 135
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	19 455 789	61 419	19 517 208

3.1.2 Retraitement des postes de bilan au 31 décembre 2013

Postes retraités	31/12/2013 avant retraitement	retraitement	31/12/2013 après retraitement
Autres Actifs Courants	4 217 238	38 422	4 255 660
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	15 612 805	398 035	16 010 840
Autres Passifs Courants	2 026 068	<391 874>	1 634 194
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	20 487 501	32 261	20 519 762

3.2 Changement de méthode de présentation des postes de résultat

- La variation de stock des produits semi-finis précédemment présentée parmi la variation de stock des matières premières a été rattachée au 30 Juin 2014 à la variation de stock des produits finis. Les chiffres arrêtés au 30 Juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives.
- Les charges d'intérêts relatives aux crédits de gestion ont été transférées des « Autres charges d'exploitation » sous-rubrique « frais bancaires » aux charges financières nettes. Les chiffres arrêtés au 30/06/2013 et au 31/12/2013 ont été retraités à des fins de comparabilité pour respectivement 717.769 dinars et 1.730.870 dinars.

3.2.1 Retraitement des postes de résultat au 30 juin 2013

Postes retraités	30/06/2013 avant retraitement	retraitement	30/06/2013 après retraitement
Variation de Stocks des Produits Finis	<2 472 275>	<204 718>	<2 676 993>
Variations Des Stocks	<2 382 215>	204 718	<2 177 497>
Autres Charges D'exploitation	5 732 773	<717 769>	5 015 004
Charges Financières Nettes	903 645	717 769	1 621 414

3.2.2 Retraitement des postes de résultat au 31 décembre 2013

Postes retraités	31/12/2013 avant retraitement	retraitement	31/12/2013 après retraitement
Variation de Stocks des Produits Finis	<575 381>	2 633	<572 748>
Variations Des Stocks	<2 581 862>	<2 634>	<2 584 496>
Autres Charges D'exploitation	12 522 718	<1 730 870>	10 791 848
Charges Financières Nettes	1 240 794	1 730 870	2 971 664

3.3 Impact des retraitements sur le résultat d'exploitation

Au 30 juin 2013

Poste retraité	30/06/2013 avant retraitement	retraitement	30/06/2013 après retraitement
Résultat d'exploitation	2 526 791	717 769	3 244 560

Au 31 Décembre 2013

Poste retraité	31/12/2013 avant retraitement	retraitement	31/12/2013 après retraitement
Résultat d'exploitation	3 489 664	1 730 871	5 220 535

4 ACTIF

4.1 Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 30/06/2014 est le suivant :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Logiciel Informatique	1 065 084	1 046 203	1 064 484
Immobilisations incorporelles encours	1 185 061	515 864	525 020
Dépôt de marques	41 410	39 960	41 410
Total Brut	2 291 555	1 602 027	1 630 914
Amortissement	<964 922>	<836 386>	<900 535>
Total Net	1 326 633	765 641	730 379

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

4.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Terrain Nu	1 321 600	1 321 600	1 321 600
Terrain Bâti	230 400	230 400	230 400
Bâtiment Industriel	5 946 929	5 462 804	5 910 243
Installation Générale, A.A Constructions	2 251 136	1 983 159	2 064 783
Installations Techniques	4 018 545	3 240 380	3 882 958
Matériel Industriel	15 513 408	14 584 634	15 415 149
Outillage Industriel	1 685 704	1 541 231	1 642 586
A.A du Matériel et Outillage Industriel	220 970	220 970	220 970
Matériel de Transport des Biens	101 385	101 385	101 385
Matériel de Transport des Personnes	406 308	332 408	406 308
Installations Générales .A.A. Divers	451 554	393 835	403 443
Equipement de Bureau	248 205	197 429	204 895
Matériel Informatique	820 246	698 712	793 241
Immobilisations encours	556 129	1 135 189	596 382
Total Brut	33 772 519	31 444 136	33 194 343
Amortissement	<10 980 297>	<8 447 577>	<9 660 005>
Total Net	22 792 222	22 996 559	23 534 338

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

En 2009 la société LAND'OR a effectué une opération de réévaluation libre, l'amortissement des actifs réévalués est effectué sur la base de nouvelles durées de vie.

L'effet de la réévaluation sur les comptes au 30 Juin 2014 consiste en la constatation d'une dotation additionnelle de 88 330 dinars par rapport à la dotation basée sur la valeur historique.

4.3 Immobilisations à statut juridique particulier :

Le solde de cette rubrique correspond aux immobilisations corporelles (matériel de transport et matériel et outillage industriel) acquises par voie de contrat de location-financement. Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Immobilisations à statut juridique particulier	697 495	328 080	328 080
Amortissement	<291 992>	<232 076>	<266 808>
Total Net	405 503	96 004	61 272

Les variations de la période sont présentées en annexe (1).

4.4 Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille au 30/06/2014 comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de Participation	2 261 635	2 261 635	2 261 635
Dépôt et Cautionnement	800	400	400
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785	1 633 785
Total	3 896 220	3 895 820	3 895 820

Titres de participation

LAND'OR détient des participations dans les sociétés suivantes :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en dinars
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940
LAND'OR Maroc FOODS & SERVICES	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280

Créances Immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850 000 euros l'équivalent de 1 633 785 dinars à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010.

4.5 Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais préliminaires	2 525 843	2 403 844	2 449 086
Charges à répartir	8 522 637	6 353 339	7 557 224
Total Brut	11 048 480	8 757 183	10 006 310
Résorptions	<8 728 913>	<7 308 408>	<8 038 115>
Total Net	2 319 567	1 448 775	1 968 195

Le tableau de variation et de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir est présenté en annexe (2).

Les charges à répartir correspondent principalement à des dépenses marketing engagées dans le cadre de campagnes de marketing spécifiques non imputées en totalité parmi les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés car leur rentabilité sera réalisée au cours des exercices ultérieures.

4.6 Stock :

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Matières premières	4 057 731	6 628 462	5 904 946
Emballages	2 237 320	2 250 426	2 142 006
Matières consommables	4 983	3 094	3 902
Produits finis et en-cours	3 773 665	5 432 976	3 328 731
Stocks divers	1 265 291	913 001	1 239 987
Stocks en transit	2 515 216	1 511 520	2 422 660
Total	13 854 206	16 739 479	15 042 232
Provision pour dépréciation de stock	<289 446>	<243 604>	<176 740>
Total net	13 564 760	16 495 875	14 865 492

4.7 Clients et comptes rattachés :

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients (*)	23 465 919	17 125 417	16 797 581
Effets à recevoir	4 156	109 461	5 415
Effets impayés	99 900	102 950	93 186
Chèques impayés	1 122 452	1 009 957	1 051 304
Clients douteux	1 120	1 120	1 120
Total	24 693 547	18 348 905	17 948 606
Provision Pour Dépréciation Des Créances	<1 407 269>	<1 234 836>	<1 336 792>
Total	23 286 278	17 114 069	16 611 814

* La colonne comparative au 30 juin 2013 a été retraitée à des fins comparatives. Se référer à la note 3.1

Les comptes clients au 30 juin 2014 renferment une créance pour un montant de 14 714 600 dinars (équivalent de 6.390 mille euro) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par LAND'OR.

Le solde important de cette créance est dû aux retards de recouvrement occasionnés principalement par un incident technique survenu au cours du premier semestre 2013. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30/06/2014, un plan de recouvrement de cette créance est en cours de préparation par la société LAND'OR. Ce plan, qui sera basé sur un business plan actualisé de LAND'OR Maroc, tiendra compte des capacités de remboursement futures de la filiale marocaine et ce en fonction de ses flux de trésorerie prévisionnels.

Le management estime que, compte tenu des signes de reprise affichés par la filiale marocaine, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre de cette créance.

4.8 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Personnel	105 200	77 740	80 165
Avance fournisseurs (*)	514 136	578 982	430 297
Etat Acomptes provisionnels & RS (*)	1 305 154	746 933	1 092 100
Etat & collectivité publique	8 193	1 852 626	943 762
Débiteurs divers	146 734	146 701	145 935
Subventions	-	-	788 628
Comptes courants associés	114 185	114 185	114 184
Compte de régularisation Actif	669 601	489 630	816 621
Total	2 863 203	4 006 797	4 411 692
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<201 032>	<156 032>	<156 032>
Total net	2 662 171	3 850 765	4 255 660

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.1

4.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeurs en caisse	2 135 428	2 268 199	687 387
Banques	32	2 038 852	1 941 091
Autres Valeurs	405	405	405
Caisses	4 908	36 119	12 576
Total	2 140 773	4 343 575	2 641 459

5 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

5.1 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	4 700 000	4 700 000	4 700 000
Résultats reportés	<2 188 559>	<2 188 559>	<2 188 559>
Autres capitaux propres	12 551 449	12 517 087	12 569 917
Réserves	131 067	131 068	131 068
Réserve spéciale d'investissement	10	10	10
Résultat de l'exercice 2013*	2 148 828	-	-
Résultat de l'exercice	512 451	1 646 891	2 148 828
Total des capitaux propres	17 855 246	16 806 497	17 361 264

* Le résultat de l'exercice 2013 a été affecté en résultats reportés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 Juillet 2014.

Les subventions d'investissement figurant au bilan du 30 Juin 2014 pour un montant net de 35 045 Dinars se détaillent comme suit :

- Montant brut au 31/12/2012	897 838 D
- Subventions obtenues en 2013	<u>788 628 D</u>
Montant brut au 31 Décembre 2013	<u>1 686 466 D</u>
A déduire : Cumul des amortissements au 30 Juin 2014	1 651 421 D
Valeur nette	35 045 D

La variation des autres capitaux propres correspond à la résorption de la subvention pour un montant de 18 469 dinars.

La variation des capitaux est présentée en annexe (6).

5.2 Emprunts :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Echéances à plus d'un an :			
Crédits BT	3 485 294	4 405 000	3 961 765
Crédits UBCI	225 000	406 250	300 000
Crédits BH	4 361 711	4 758 496	4 600 651
Crédits ATIJARI	1 804 892	2 000 000	1 936 148
Crédits BTK	2 000 000	0	2 000 000
Dettes de location financière	296 653	38 791	25 336
Total	12 173 550	11 608 537	12 823 900

Les montants restant à payer au titre des contrats de location financière au 30 Juin 2014 se présentent comme suit :

N° de contrat	Dettes courantes au 30/06/2014	Dettes Financement au 30/06/2014
269630	9 276	2 431
64510	648	0
61668	1	0
225250	2 253	0
105059	12 233	11 978
291040	51 269	170 083
291030	31 453	112 161
Total	107 133	296 653

5.3 Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions pour risques et charges	129 470	64 470	64 470
Provision pour congés payés et départ à la retraite	200 000	123 000	150 000
Total	329 470	187 470	214 470

5.4 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs ordinaires locaux (*)	3 377 902	3 160 674	3 845 138
Fournisseurs étrangers	5 970 626	8 976 422	4 091 602
Fournisseurs d'immobilisations (*)	269 564	258 060	249 528
Fournisseurs Retenue de garantie	296 904	247 683	283 094
Fournisseurs Factures non parvenues	3 457 125	396 017	2 519 997
Obligations cautionnées	984 826	894 194	592 533
Dettes de location financière à moins d'un an			
Effets à payer	4 614 150	6 504 186	4 428 948
Total	18 971 097	20 437 236	16 010 840

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.1

5.5 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération due au personnel	6 573	210 251	528 901
Etat et collectivités publiques	368 409	867 984	381 151
Comptes courants Associés	44 339	4 339	4 339
Créditeurs divers	237 772	222 520	420 435
Compte régul. Passif	1 620 739	1 145 041	299 368
Total	2 277 832	2 450 135	1 634 194

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.1

5.6 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	195 108	-	63 852
Echéances à moins d'1 an BT	919 706	367 013	648 235
Echéances à moins d'1 an UBCI	181 250	212 500	212 500
Echéance à moins d'1 an BH	423 366	128 924	236 381
Financement de Stock & Préfinancement Export	3 555 000	3 180 000	4 105 000
Financement en devise	6 526 161	7 004 436	8 622 904
Banques	5 711 133	6 648 201	4 126 391
Mobilisation de créances nées à l'étranger	450 726	-	-
Financement factures	2 601 014	1 806 516	2 349 353
Dettes de location financière à moins d'un an (*)	107 133	61 419	32 261
Intérêts courus	116 334	108 199	122 885
Total	20 786 931	19 517 208	20 519 762

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.1

6 COMPTE DE RESULTAT

6.1 Revenus :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Chiffre d'affaires Local	27 297 755	23 863 154	52 532 231
Chiffre d'affaires Export	7 436 827	10 943 748	18 829 829
Autres Produits d'Exploitation	127 874	25 264	830 371
Total	34 862 456	34 832 166	72 192 431

6.2 Achats Consommés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Achats Matières premières	16 288 294	21 224 699	38 362 633
Achats Emballages et autres matières consommables	3 793 116	5 096 146	9 019 203
Achat en transit	92 556	303 701	1 214 841
Variation de Stocks	1 725 517	<1 873 795>	<1 369 655>
Variation de stock en transit	<92 556>	<303 701>	<1 214 841>
Total	21 806 927	24 447 050	46 012 181

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.2

6.3 Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Autres achats stockables	412 130	348 000	998 246
Achats non stockables	588 444	503 742	1 053 753
Total	1 000 574	851 742	2 051 999

6.4 Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Salaires et compléments de salaires	2 343 532	2 123 234	4 261 569
Charges sociales légales	305 458	313 329	754 352
Total	2 648 990	2 436 563	5 015 921

6.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux amortissements et résorptions	2 100 661	1 456 024	3 513 040
Dotations aux provisions	578 167	267 229	416 546
Total	2 678 828	1 723 253	3 929 586
Reprise sur Provision	<234 984>	<209 012>	<256 892>
Total Net	2 443 844	1 514 241	3 672 694

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en annexe (1) et (2).

6.6 Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Services extérieurs	1 574 386	1 504 906	3 358 615
Autres services extérieurs (*)	3 657 145	3 319 233	7 043 046
Charges diverses ordinaires	42 909	30 579	56 135
Impôts et taxes	163 218	160 286	334 052
Total	5 437 658	5 015 004	10 791 848

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.2

6.7 Charges financières nettes :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	158 617	148 389	325 853
Intérêts relatifs au crédit STB	-	1 478	1 478
Intérêts relatifs au crédit UBCI	16 082	22 634	42 297
Intérêts relatifs au crédit BH	141 020	134 180	278 381
Intérêts relatifs au crédit BTK	75 833	-	-
Intérêts relatifs au crédit ATIJARI	72 271	-	8 764
Intérêts sur crédit de gestion (*)	888 013	717 769	1 730 870
Autres intérêts	4 691	4 230	7 076
Différence de change	15 361	592 734	576 945
Total	1 371 888	1 621 414	2 971 664

* Les colonnes comparatives au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées à des fins comparatives. Se référer à la note 3.2

6.8 Produits des Placements :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits financiers	-	12 316	13 203
Total	-	12 316	13 203

6.9 Autres Gains Ordinaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits divers ordinaires	46 961	5 990	34 932
Reprise sur amortissements et provisions	-	243 696	243 696
Subvention d'exploitation	-	21 745	-
Total	46 961	271 431	278 628

6.10 Impôt sur les sociétés :

Le solde de ce compte s'élève au 30/06/2014 à 132 019 dinars, le décompte fiscal est présenté en annexe (3).

7 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de Banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalent de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours de l'exercice 2014.

Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part :

Compte tenu de la méthode adoptée pour établir l'état de flux de flux de trésorerie , basée sur l'affectation de toutes les écritures comptables des comptes banques, caisses et valeurs à l'encaissement, le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau du tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au niveau du bilan, d'autre part, ne dégage aucun écart.

8 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Les parties liées de LAND'OR sont constituées par les sociétés du groupe LAND'OR et les dirigeants clés de LAND'OR.

8.1. Relations de la société LAND'OR avec les sociétés du groupe LAND'OR au 30/06/2014

a) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe LAND'OR

Néant

b) Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe LAND'OR

Chiffre d'affaires réalisé par LAND'OR SA avec les sociétés du groupe :

- Une convention de location de bureaux et divers matériels à la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS »), a été conclue le premier janvier 2003 : le montant l des loyers facturés par LAND'OR SA au 30 Juin 2014 s'élève à 17 114 DT
- Frais de téléphone facturés par LAND'OR à LFS estimés forfaitairement à 500 DT par mois hors taxes.
- Vente de marchandise par LAND'OR SA à LAND'OR Maroc FOODS & SERVICES (« LAND'OR MAROC ») pour un montant de 4 304 343 dinars.

Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec LAND'OR SA :

- LAND'OR SA paye à la société LFS l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
 - La commercialisation des produits LAND'OR.
 - Le suivi des litiges clients.
 - Le recouvrement des créances LAND'OR.
 - La prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS & SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 2 215 712 dinars au 30 Juin 2014 avec sa filiale LFS.

c) Les créances et dettes commerciales:

• **Les créances commerciales**

- La société LAND'OR détient des créances commerciales de 131 233 dinars sur sa filiale LFS.
- La société LAND'OR détient des créances commerciales de 14 714 600 dinars sur sa filiale LAND'OR MAROC.
- La société LAND'OR détient une créance de 1 633 785 dinars (équivalent à 850 000 Euros) sur sa filiale libyenne « ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIA ALMOUCHTARAKA » représentant le reliquat du savoir-faire restant à payer par « ERRAKI » (Distributeur Libyen) pris en charge par la filiale libyenne suite à un engagement triparti signé en 2010.

• **Les dettes commerciales:**

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 520 552 dinars envers sa filiale LFS.

• **Avances et acomptes:**

La société LAND'OR a donné des avances en compte courant pour ses filiales qui se détaillent comme suit :

- Avance pour LAND'OR MAROC pour un montant de 17 131 dinars.
- Avance pour LAND'OR USA HOLDING INC pour un montant de 97 054 dinars.

d) Garanties, sûretés réelles et cautions données

La société LAND'OR s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225 000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 30/06/2014 s'élève à 138 000 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338 000 dinars.

8.2. Relations de la société LAND'OR avec les parties liées autres que les sociétés du groupe LAND'OR au 30/06/2014

a) Engagements des dirigeants par rapport à la société LAND'OR

Un prêt de 50 000 dinars accordé en 2002 à Monsieur Hichem AYED, administrateur de la société. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002. Au 30 Juin 2014, ce prêt demeure non remboursé.

b) Obligations et engagements de la société les LAND'OR envers les dirigeants

Au cours du premier semestre 2013, LAND'OR a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération annuelle brute de 149 953 dinars.

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 30/06/2014

Réévaluation	RUBRIQUE	TAUX	VB REEVAL. 01/01/14	ACQUISIT° 2014	RETRAITEMENT 2014	VB AU 30/06/2014	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2014	AMORT. CUMUL. 2014	VCN 2014	Dotation Deductible
Non réévalué	AA DU MAT. & OUT. INDUSTRIEL.	10%	220 970			220 970	199 355	7 408	206 763	14 207	
Non réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	4 283 462		36 687	4 320 148	279 869	108 004	387 873	4 030 535	
Non réévalué	EQUIPEMENT DE BUREAU	10%	204 895	43 309		248 204	135 114	7 821	142 935	105 269	
Non réévalué	IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	25%	328 080	369 415		697 495	266 808	25 184	291 992	405 503	
Non réévalué	IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS		596 382	147 577	-187 830	556 129			0	556 129	
Non réévalué	INST. G. AA CONST.	10%	1 499 164	125 582	60 770	1 685 516	305 165	82 409	387 574	1 297 942	
Non réévalué	INST. GENERAL. AA DIVERS	10%	403 443	48 111		451 554	278 538	15 252	293 790	157 764	
Non réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	2 406 366	45 214	90 373	2 541 953	715 065	114 153	829 218	1 712 735	
Non réévalué	MAT. DE TRANSP. DE PERS.	20%	406 308			406 308	202 929	35 290	238 219	168 089	
Non réévalué	MAT. DE TRANSP. BIENS	20%	101 385			101 385	96 346	2 212	98 558	2 827	
Non réévalué	MAT. INDUSTRIEL	10%	15 415 149	98 259		15 513 408	5 010 412	702 919	5 713 331	9 701 818	
Non réévalué	MAT. INFORMATIQUE	15%	793 241	27 005		820 246	429 663	39 684	469 348	350 898	
Non réévalué	OUTILLAGE INDUST.	10%	1 642 586	43 118		1 685 704	865 242	62 365	927 607	758 097	
Non réévalué	TERRAIN NU		400 000			400 000		0	0	400 000	
Total Non réévalué			28 701 431	947 590	0	29 649 021	8 784 506	1 202 701	9 987 208	19 661 814	0
Réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	1 626 781			1 626 781	325 356	40 670	366 026	1 260 755	29 575
Réévalué	INST. G. AA CONST.	10%	565 619			565 619	226 314	28 275	254 589	311 030	5 049
Réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 476 593			1 476 593	590 637	73 830	664 466	812 127	19 821
Réévalué	TERRAIN BATI		230 400			230 400				230 400	
Réévalué	TERRAIN NU		921 600			921 600				921 600	
Total Réévalué			4 820 993	0	0	4 820 993	1 142 307	142 775	1 285 081	3 535 912	54 445
Total général			33 522 424	947 590	0	34 470 014	9 926 813	1 345 476	11 272 289	23 197 727	54 445

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 30/06/2014

RUBRIQUE	Taux Amort.	Valeur Brute 01/01/2014	ACQUISITION 2014	RETRAITEMENT 2014	CESSION 2013	Valeur Brute au 30/06/2014	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2014	REPRISE /CESSION 2014	AMORT. CUMUL. 2014	VCN 2014
LOGICIEL INFORMATIQUE	33%	1 064 484	600			1 065 084	865 460	62 733		928 193	136 890
DEPOT DE MARQUE	3 ANS	41 410	0			41 410	35 075	1 654		36 729	4 681
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS		525 020	660 041			1 185 062	0	0		0	1 185 062
TOTAL		1 630 914	660 641	0	0	2 291 555	900 535	64 387	0	964 922	1 326 633

Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 30/06/2014

LIBELLE	TAUX	V.BRUT AU 01/01/2014	AQUISITION 2014	V.BRUT AU 31/12/2014	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2014	AMORT. CUMULE	VAL.COMPT. NETTE
FRAIS PRELIMINAIRES	33%	2 449 086	76 757	2 525 843	2 368 274	39 218	2 407 492	118 351
CHARGES A REPARTIR	33%	7 557 224	965 413	8 522 637	5 669 841	651 580	6 321 421	2 201 216
TOTAL		10 006 310	1 042 170	11 048 480	8 038 115	690 798	8 728 913	2 319 567

Annexe (3)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2014 AU 30/06/2014

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (après modifications comptables)	512 451	-
A REINTEGRER	2 389 322	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	24 000	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	9 607	
Provisions constituées (Créances client)	132 299	
Provisions constituées (stock)	285 867	
Jetons de présence dans la limite de 1000 dinars	16 000	
Impôt sur les sociétés	132 019	
Taxe sur les voyages	300	
Amendes et pénalités non déductibles	1 005	
Pertes de changes non réalisées	1 539 896	
Amortissement des immobilisations réévaluées	88 330	
Provisions pour congés	50 000	
Autres réintégrations	110 000	
A DEDUIRE		2 162 780
Reprise sur provision clients		61 822
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		173 162
Gains de changes non réalisées		1 927 796
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		
Bénéfice	738 993	
Déficit		
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice	738 993	
Déficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	738 993	
Bénéfice sur exportation	21,3534%	157 800
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%	581 193	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM	32 340 257	
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice	581 193	
Déficit		
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20%	132 019	
Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC	64 681	

Annexe (4)

(Exprimé en dinars)

PRODUITS	CHARGES	SOLDES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues			-
(2) Revenus et autres) produits d'exploitation	34 862 456				
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	- 444 934		
Production Immobilisée	-				
Total	34 862 456	Total	-444 934		
		Marge Commerciale	-		-
(2) Production	35 307 390	Achats consommés	21 806 927		
		(1) et (2) Autres charges externes	6 275 014		
(1) Marge Commerciale	-				
(2) Marge sur coût matière	13 500 463				
Subvention d'exploitation	-				
Total	13 500 463	Total	6 275 014		
		Marge sur coût matières	13 500 463	13 062 108	26 752 997
Valeur Ajoutée Brute	7 225 449	Impôts et taxes	163 218		
		Charges de personnel	2 648 990		
		Total	2 812 208		
		Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation	4 413 241	4 041 032	7 162 358
Excédent brut d'exploitation	4 413 241	ou Insuffisance brute d'exploitation			
Autres produits ordinaires	46 961	Autres charges ordinaires	-		
Produits financiers	-	Charges financières	1 371 888		
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 443 844		
		Impôt sur le résultat ordinaire	132 019		
Total	4 460 202	Total	3 947 751		
		Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)	512 451	1 646 891	2 148 828
Résultat positif des Activités ordinaires	512 451	Résultat négatif des activités ordinaires	-		
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-		
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-		
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-		
Total	-	Total	512 451		
		Résultat Net après Modifications Comptables	512 451	1 646 891	2 148 828

Annexe (5)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 30/06/2014

(Exprimé en Dinars)

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	338 000					Caution solidaire LFS
Aval	-					
Autres garanties	-					
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	5 133 676	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	447 185	UBCI				en rang utile lot de terrain SELMA II
	5 054 226	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 549 685	ATIJARİ BANK				en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 079 641	BTK				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	5 133 676	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	447 185	UBCI				en rang utile Fond de commerce et matériel
	5 054 226	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 549 685	ATIJARİ BANK				en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 079 641	BTK				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues						
1-d Créances à l'exportation						
1-e Abandon de créances						
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles						
Total						
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
2-c Effets escomptés non échues	2 449 938					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
Total						
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	35 505					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avals et Cautions	959 047					
Crédit documentaire	800 000					
Réfinancement						
Factures visées	398 986					

Annexe (6)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2014

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciale de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat en attente d'affectation	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	3 244 000	0	81 069	3 052 403	50 010	1 368	-3 692 348		1 503 789	4 240 290
Affectation et imputations (AGO 28/06/2013)							1 503 789		-1 503 789	0
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	1 456 000	9 464 000								10 920 000
Mouvements nets des subventions d'investissements*						52 145				52 145
Résultat de l'exercice									2 148 828	2 148 828
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	4 700 000	9 464 000	81 069	3 052 403	50 010	53 514	-2 188 559	0	2 148 828	17 361 263
Affectation et imputations										0
Augmentation de capital										0
Résorption de la subvention d'investissement						-18 468				-18 468
Résultat de l'exercice 2013								2 148 828	-2 148 828	0
Résultat de la période (30/06/2014)									512 451	512 451
Soldes au 30/06/2014 avant affectation	4 700 000	9 464 000	81 069	3 052 403	50 010	35 046	-2 188 559	2 148 828	512 451	17 855 246

*Le détail de mouvement de la subvention d'investissement se présente ainsi :

- Montant brut au 31/12/2012	897 838 D
- Subventions obtenues en 2013(montant afférent au 2 ^{ème} programme de mise à niveau)	788 628 D

Montant brut au 31 Décembre 2013

1 686 466 D

A déduire : Cumul des résorptions au 30 Juin 2014

1 651 421 D

Valeur nette

35 045 D

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société LAND'OR SA portant sur la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total net de bilan de 72.394.127 DT, un résultat bénéficiaire après impôt de 512.451 DT et un flux de trésorerie provenant de l'exploitation positif de 1.668.542 DT.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel responsable de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société LAND'OR SA arrêtée au 30 Juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et ainsi qu'il en est fait mention dans les notes 4.4 et 4.7 aux états financiers intermédiaires, nous attirons votre attention sur la situation des investissements de LAND'OR Tunisie au Maroc, en Libye et aux USA :

1- INVESTISSEMENTS AU MAROC

L'engagement de LAND'OR Tunisie au Maroc s'élève à 16.344.216 DT au 30 Juin 2014 dont une créance de 14.714.600 DT et une participation dans le capital social de 1.629.616 DT. LAND'OR Maroc qui a démarré ses activités fin 2011 a connu un incident technique au cours de 2013 ayant généré des pertes significatives et des difficultés financières. Suite à ces difficultés, LAND'OR Maroc n'était pas en mesure d'honorer les engagements échus envers LAND'OR Tunisie. Par ailleurs, les états financiers de LAND'OR Maroc arrêtés au 31 Décembre 2013 font apparaître des fonds propres négatifs de 8.007.670 DT (équivalent à 39.837.172 MAD). Le management estime que les difficultés financières de LAND'OR Maroc sont imputables à l'incident technique exceptionnel rencontré au début du lancement de la filiale marocaine et que les performances prévisionnelles de LAND'OR Maroc lui permettront d'honorer ses engagements envers LAND'OR Tunisie. Un plan de remboursement de la créance est en train d'être préparé en fonction des prévisions futures des flux de trésorerie de LAND'OR MAROC.

2- INVESTISSEMENTS EN LIBYE

LAND'OR Tunisie détient une participation à hauteur de 65% dans le capital de la société « ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIA ALMOUCHTARAKA » (« filiale libyenne ») dont le montant s'élève à 226.799 DT au 30 Juin 2014. Par ailleurs, LAND'OR Tunisie détient une créance de 1.633.785 DT (équivalent à 850.000 €) sur la filiale libyenne enregistrée parmi les créances immobilisées et représentant le reliquat du savoir-faire restant à payer par « ERRAKI » (Distributeur Libyen) pris en charge par la filiale libyenne suite à un engagement triparti signé en 2010. La filiale libyenne, constituée en 2010 et dont l'objet était la construction et l'exploitation d'une usine de production alimentaire (charcuterie) n'est pas encore entrée en exploitation et le projet n'a pas connu d'évolution depuis la constitution en raison de la situation politique en Libye.

3- INVESTISSEMENTS AUX USA

LAND'OR Tunisie détient une participation de 205.280 DT dans le capital de la filiale américaine (détenue à 100%) LAND'OR USA HOLDINGS INC (« LAND'OR USA »). LAND'OR Tunisie détient aussi une créance de 97.054 DT sur LAND'OR USA. La filiale américaine qui a été créée en 2011 dans l'objectif d'acquérir une société de fabrication de fromage aux États Unis d'Amérique, n'a pas connu d'activité particulière depuis sa constitution.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de l'investissement de LAND'OR Tunisie au Maroc, en Libye et aux USA et s'élevant respectivement à 16.344.216 DT, 1.860.584 DT et 302.334 DT. Le management considère qu'au vu des informations disponibles au 30 Juin 2014, ces investissements ne représentent pas de risque de recouvrement.

Fait à TUNIS, le 01 septembre 2014

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Hassen BOUAITA.
Directeur Associé

les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed BELAIFA